


Comité syndical mardi 1^{er} décembre 2020 à 09h00

Liste des délibérations

Désignations	Pièces jointes
1 Programme éducatif du Parc naturel régional de Camargue	
2 Demande de financements de la mission « eaux et milieux aquatiques » auprès de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse – Année 2021	
3 Avenant au contrat de prestation AFB-PNRC ayant pour objet la mise en œuvre des documents d'objectifs des sites N2000 « Bancs sableux de l'Espiguette » et « Camargue » (Juin 2019 – Juin 2022)	Avenant n°1 au contrat de prestation
4 Cartographie de l'occupation du sol de 2021 sur le territoire du Parc naturel régional de Camargue	
5 Renouveau de l'animation des sites N2000 « Rhône aval », « petit Rhône » et « Marais de l'île vieille et alentours »	
6 Engagement de principe sur un projet de coopération LEADER sur le développement des écoacteurs des Réserves de biosphère	
7 Projet de promotion de la Camargue Provençale – Demande de financement LEADER	
8 Convention annuelle pour l'utilisation de la base de données APIDAE	
9 Adoption du budget supplémentaire 2020	Budget supplémentaire
10 Gestion des marchés publics : création d'un emploi permanent de catégorie B / suppression d'un emploi permanent de catégorie A	
11 Poste de secrétaire de direction chargé des instances : création d'un poste de catégorie C et suppression d'un poste de catégorie B	
12 Mission architecture, urbanisme, paysage : modification de la quotité du poste correspondant, ouverture du recrutement au cadre des Ingénieurs	
13 Composition du Comité syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue tel qu'issue des élections municipales des 15 mars et 28 juin 2020	
14 Composition des commissions organiques et modification du règlement intérieur	
15 Constitution du Bureau Syndical	
16 Constitution des commissions structurelles	


 Pour le Président, empêché,
 Mas du Fontevivier
 13200 ARLES
 Le 1^{er} Vice-Président,
 Tél. 04 90 97 10 40
 Fax 04 90 97 12 07


 Cyril Juglaret

Comité syndical du 1^{er} décembre 2020 – Délibération n° 1

Programme éducatif du Parc naturel régional de Camargue



L'an deux mille vingt, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le 1^{er} décembre à 9h30 sous la présidence de M. Roland CHASSAIN, Président du Parc naturel régional de Camargue.

► **Étaient présents :**

- **Représentants du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur :** Cyril Juglaret
- **Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône :** Didier Réault
- **Représentants des Communes :**
 - Commune d'Arles : Catherine Balguerie-Raulet, Eva Cardini, Chloé Mourisard
 - Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez, Jérôme Bernard, Jean-Paul Gay, Nieves Castejon
 - Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Roland Chassain, Marie-Christine Contreras, Patrick Pac
- **Représentants des établissements publics :**
 - Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré
 - Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bertrand Mazel
 - Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Henri Rivas
 - Métropole Aix-Marseille-Provence : Yves Vidal
 - Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagne : Pierre Raviol
 - Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac

► **Avaient donné pouvoir :**

- Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Jean-Marc Martin-Teissere à Cyril Juglaret
- Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Corinne Chabaud à Didier Réault
- Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône : Antoine De la Roche Aymon à Bernard Arsac

► **Étaient absents-excuses :**

- Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Jean-Marc Martin-Teisserre, Pascale Licari
- Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Corinne Chabaud, Patricia Saez
- Commune d'Arles : Emmanuel Lescot
- Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône : Jacques Mailhan
- Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Philippe Nembri
- Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bruno Blohorn, Antoine De la Roche Aymon

► **Le Conseil de Parc était représenté par 10 membres**

► **Autres personnes présentes :**

- Jacques Blondel, Co-président du Conseil scientifique du PNRC
- Parc régional de Camargue : Régis Visiedo Directeur général des services, Laure Bou, Pascale Durif-Varambon, Estelle Rouquette Directrices-adjointes, Andréa Zergaoui, Muriel Cervilla, Sophie Charitos

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
29	22	22

Nombre de voix	
En exercice	Votants
76	54

Date de convocation 16/11/2020 RC-2020/308
--

Comité syndical du 1^{er} décembre 2020 – Délibération n° 1

Programme éducatif du Parc naturel régional de Camargue



► Rappel du contexte

« Assurer l'accueil, l'information et l'éducation du public » est l'une des cinq missions fondatrices des Parcs naturels régionaux pour faire connaître et apprécier les patrimoines naturel et culturel, leurs enjeux, valoriser les savoirs faire locaux, accompagner un développement économique respectueux de l'environnement.

Les actions éducatives et culturelles qu'ils conduisent sensibilisent et forment les publics jeunes et adultes à la connaissance, à la compréhension et au respect des territoires d'exception dans lesquels ils vivent.

La mission Education au Parc naturel régional de Camargue :

- Un ancrage territorial

En s'appuyant sur les acteurs locaux elle s'adresse au public jeune dans le cadre du cursus scolaire ou sur le temps de loisirs et aux adultes habitants ainsi qu'aux visiteurs du territoire.

- Une approche sensible

Par un travail de proximité avec les acteurs de l'économie locale basée sur l'étude et la protection de l'environnement, l'agriculture et l'élevage, l'artisanat, le tourisme, afin de susciter des émotions, pour faire aimer et s'approprier cet espace de vie et ses richesses.

- Des approches diversifiées

Le Parc s'appuie sur les sites aménagés pour l'accueil des publics dont le Domaine de la Palissade et le Musée de la Camargue dont il a la gestion. Il crée également avec ses partenaires des itinéraires de découverte. Par sa variété et son constant renouvellement, la programmation annuelle des actions éducatives a permis d'élargir et de fidéliser un public régional.

► Objectifs

Ils font référence à la Charte du Parc à savoir :

- **Renforcer la solidarité territoriale, la cohésion sociale et améliorer le cadre de vie**
- **Partager la connaissance et ouvrir le delta aux coopérations méditerranéennes**

► Descriptif des actions :

Sensibilisation des scolaires (voir les propositions du Parc dans l'annexe à la délibération en pièce jointe)

Le Parc naturel régional de Camargue, s'inscrit dans l'action 100 du Plan climat régional (Une cop d'avance) pour que tous les lycéens de la région Sud - Provence Alpes Cotes d'Azur bénéficient d'une sensibilisation au changement climatique.

Pour les scolaires du primaire (élémentaires et maternelles) un programme est proposé dans le cadre du dispositif « Cahier ressources » de la circonscription académique d'Arles.

L'ensemble des propositions éducatives du Parc fait l'objet d'une édition intitulée « programme éducatif du Parc »

Sensibilisation tout public (voir détail des propositions du Parc dans l'annexe à la délibération en pièce jointe)

Les actions du Parc sont programmées à l'échelle locale, régionale et nationale et par ses équipements d'accueil du public : le Musée de la Camargue et le domaine de la Palissade.

► Moyens

Communication

Edition du programme d'offre éducative à destination des scolaires et du grand public et sur le site du Parc.

Moyens humains

Les animations pédagogiques sont programmées et mises en œuvre par les agents du Parc. Certaines font appel à des intervenants extérieurs : riziculteurs, viticulteurs, pêcheurs, éleveurs de taureaux, producteurs qui font découvrir leur activité et l'environnement dans lequel ils travaillent.

Moyens techniques

Les sites d'interprétation comme le Musée de la Camargue, son sentier de découverte, le domaine de la Palissade, la Maison du Cheval Camargue, le Parc ornithologique de Pont-de-Gau, les espaces naturels gérés par le Parc, la Maison du riz, etc.

Moyens financiers

Les actions pédagogiques annuelles du Parc naturel régional de Camargue font l'objet d'une demande de subvention annuelle auprès du Conseil Régional Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur. L'autofinancement du Parc naturel régional de Camargue est apporté en ingénierie (salaires des agents accomplissant cette mission).

► Plan de financement

Dépenses		Recettes	
Animations pédagogiques, matériel et communication	20 000 euros	Région Sud Provence Alpes côtes d'Azur	12 000 euros
		Autofinancement Parc de Camargue	8 000 euros
Total	20 000 euros		20 000 euros

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée :

- approuve le programme pédagogique du Parc naturel régional de Camargue et ses différents volets,
- autorise le Président à engager toutes les démarches nécessaires auprès de partenaires financiers,
- autoriser le président à signer tous les documents y afférent.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

Pour le Président, empêché,
1^{er} Vice-président,
Mas du Pont de la Doust
13200 ARLES
Tél. 04 90 97 10 40
Fax 04 90 97 12 07

Cyril Juglaret

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en préfecture le **15 DEC. 2020**
Et de l'affichage le **15 DEC. 2020**



12 DEC 2020

12 DEC 2020

REÇU EN PREFECTURE
le 15/12/2020
Application agrée E-legalite.com
99_DE-013-251002295-20201201-D1_1DE02020

Comité syndical du 1^{er} décembre 2020 – Délibération n° 2

Demande de financement de la mission « eaux et milieux aquatiques » auprès de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

Année 2021



L'an deux mille vingt, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le 1^{er} décembre à 9h30 sous la présidence de M. Roland CHASSAIN, Président du Parc naturel régional de Camargue.

► **Étaient présents :**

- **Représentants du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur :** Cyril Juglaret
- **Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône :** Didier Réault
- **Représentants des Communes :**
Commune d'Arles : Catherine Balguerie-Raulet, Eva Cardini, Chloé Mourisard
Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez, Jérôme Bernard, Jean-Paul Gay, Nieves Castejon
Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Roland Chassain, Marie-Christine Contreras, Patrick Pac
- **Représentants des établissements publics :**
Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré
Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bertrand Mazel
Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Henri Rivas
Métropole Aix-Marseille-Provence : Yves Vidal
Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Pierre Raviol
Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac

► **Avaient donné pouvoir :**

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Jean-Marc Martin-Teissere à Cyril Juglaret
Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Corinne Chabaud à Didier Réault
Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône : Antoine De la Roche Aymon à Bernard Arsac

► **Étaient absents-excusés :**

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Jean-Marc Martin-Teisserre, Pascale Licari
Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Corinne Chabaud, Patricia Saez
Commune d'Arles : Emmanuel Lescot
Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône : Jacques Mailhan
Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Philippe Nembri
Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bruno Blohorn, Antoine De la Roche Aymon

► **Le Conseil de Parc était représenté par 10 membres**

► **Autres personnes présentes :**

Jacques Blondel, Co-président du Conseil scientifique du PNRC
Parc régional de Camargue : Régis Visiedo Directeur général des services, Laure Bou, Pascale Durif-Varambon, Estelle Rouquette Directrices-adjointes, Andréa Zergaoui, Muriel Cervilla, Sophie Charitos

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
29	22	22

Nombre de voix	
En exercice	Votants
76	54

Date de convocation
16/11/2020
RC-2020/308

Comité syndical du 1^{er} décembre 2020 – Délibération n° 2

Demande de financement de la mission « eaux et milieux aquatiques » auprès de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse Année 2021



En Camargue, l'eau est un lien majeur entre activités humaines et écosystèmes. Ressource économique, biologique et culturelle, l'eau focalise de forts enjeux dans le delta du Rhône. Ses différents usages sont parfois source de conflits entre les acteurs locaux : agriculteurs, éleveurs, pêcheurs, saliniers, chasseurs, gestionnaires des espaces naturels, usagers et habitants de la Camargue. La gestion de l'eau est donc au cœur de l'organisation du territoire.

La mise en place d'une gestion globale qui réponde également aux grands objectifs européens et nationaux en termes de développement durable est devenue une nécessité qui s'est traduite par la définition et la mise en œuvre du Contrat de Delta Camargue depuis 2012.

Ce Contrat a pour objectif de mettre en place une gestion globale et partagée de l'eau dans le respect mutuel des différents acteurs utilisateurs et le respect collectif des milieux naturels dont dépend une bonne part de l'économie du territoire.

Le Parc naturel régional de Camargue est le coordonnateur de ce contrat. Il anime à ce titre les instances de décision et de concertation de la démarche, accompagne les partenaires engagés dans la mise en œuvre d'action, et porte quand cela s'y prête des projets en maîtrise d'ouvrage directe.

Pour cela, une animation dédiée a été mise en œuvre depuis 2012 et fait l'objet d'un soutien de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse à hauteur de 50 % majorées de 30 % pour frais de structure. Cette animation permettra de mettre en œuvre en 2021 les actions prioritaires en termes de gestion globale et concertée de l'eau, à savoir :

- La poursuite de l'animation du Contrat de Delta et en particulier la réalisation du bilan final, évaluation et prospective,
- La définition du règlement d'eau,
- La conduite des études règlementaires des opérations de ressuyage,
- Le secrétariat de la Commission Exécutive de l'Eau,
- Le pilotage de la mission de suivi qualitatif et quantitatif de l'eau en Camargue.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'Assemblée autorise le Président à solliciter le concours financier de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse pour le financement de la mission « eau et milieux aquatiques » et à signer les conventions d'aide et tout autre document y afférent.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

Pour le Président, empêché,
Le 1^{er} Vice-président,



Cyril Juglaret

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en préfecture le **15 DEC. 2020**
Et de l'affichage le **15 DEC. 2020**



Comité syndical du 1^{er} décembre 2020 – Délibération n° 3

Avenant au contrat de prestation AFB-PNRC ayant pour objet la mise en œuvre des documents d'objectifs des sites N2000 « Bancs sableux de l'Espiguette » et « Camargue » (Juin 2019 – Juin 2022)



L'an deux mille vingt, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le 1^{er} décembre à 9h30 sous la présidence de M. Roland CHASSAIN, Président du Parc naturel régional de Camargue.

► **Étaient présents :**

- **Représentants du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur :** Cyril Juglaret
- **Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône :** Didier Réault
- **Représentants des Communes :**
 Commune d'Arles : Catherine Balguerrie-Raulet, Eva Cardini, Chloé Mourisard
 Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez, Jérôme Bernard, Jean-Paul Gay, Nieves Castejon
 Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Roland Chassain, Marie-Christine Contreras, Patrick Pac
- **Représentants des établissements publics :**
 Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré
 Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bertrand Mazel
 Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Henri Rivas
 Métropole Aix-Marseille-Provence : Yves Vidal
 Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Pierre Raviol
 Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac

► **Avaient donné pouvoir :**

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Jean-Marc Martin-Teissere à Cyril Juglaret
 Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Corinne Chabaud à Didier Réault
 Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône : Antoine De la Roche Aymon à Bernard Arsac

► **Étaient absents-excusés :**

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Jean-Marc Martin-Teisserre, Pascale Licari
 Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Corinne Chabaud, Patricia Saez
 Commune d'Arles : Emmanuel Lescot
 Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône : Jacques Mailhan
 Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Philippe Nembri
 Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bruno Blohorn, Antoine De la Roche Aymon

► **Le Conseil de Parc était représenté par 10 membres**

► **Autres personnes présentes :**

Jacques Blondel, Co-président du Conseil scientifique du PNRC
 Parc régional de Camargue : Régis Visiedo Directeur général des services, Laure Bou, Pascale Durif-Varambon, Estelle Rouquette Directrices-adjointes, Andréa Zergaoui, Muriel Cervilla, Sophie Charitos

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
29	22	22

Nombre de voix	
En exercice	Votants
76	54

Date de convocation 16/11/2020 RC-2020/308
--

Comité syndical du 1^{er} décembre 2020 – Délibération n° 3

Avenant au contrat de prestation AFB-PNRC ayant pour objet la mise en œuvre des documents d'objectifs des sites N2000 « Bancs sableux de l'Espiguette » et « Camargue » (Juin 2019 – Juin 2022)



► Contexte

Le PNRC et l'AFB (devenue OFB depuis le 1^{er} janvier 2020) ont conclu en juin 2019 le Contrat ayant pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'AFB apporte son soutien au projet de mise en œuvre de l'animation des documents d'objectifs des sites Natura 2000 marins « Bancs sableux de l'Espiguette » et « Camargue » (délibération n°42-2019-06). Le Contrat précise les moyens nécessaires à la bonne exécution de ces actions ainsi que les engagements réciproques des Parties.

Au cours de l'exécution du Contrat, les Parties ont souhaité modifier le montant alloué au projet afin d'en assurer le déroulement dans de bonnes conditions et de capitaliser sur la formation dont a pu bénéficier le PNRC en 2020 dans le cadre d'un partenariat entre l'OFB et Miraceti (association œuvrant pour l'étude et la protection des cétacés en méditerranée).

► Objet de l'avenant à la convention

- modifier le montant financé par l'OFB, afin de permettre la mise en place d'un **suivi spécifique du Grand dauphin au sein des deux sites Natura 2000** concernés par le présent Contrat et la mise en œuvre d'actions de communication et de sensibilisation.
- modifier les modalités de versement du financement par l'OFB,
- mettre à jour le contenu des synthèses financière et technique du Contrat.

► Budget

Le contrat de prestation initial était d'un montant de 21500 € et aboutirait avec cet avenant à un total de 33500 euros nets de taxe. Les 12000 euros complémentaires seront décomposées ainsi :

- 8000 euros d'ingénierie pour la réalisation d'un catalogue de photo-identification des grands dauphins fréquentant les deux sites, la mise en place d'un suivi de la population, et d'actions de sensibilisation.
- 2000 euros pour l'achat d'un appareil photo dédié à la photo-identification
- 2000 euros de frais d'études.

Pour les frais d'ingénierie, conformément à ce qui avait été envisagé, il est prévu de confier le travail technique à Léna Collet, « technicienne-écogarde marin LIFE Marha » actuellement à temps partiel 80%. Ainsi les 8000 euros d'ingénierie correspondent à 65 jours de travail sur 18 mois (20% du temps de travail) pour mener son poste à 100%. Léna Collet est formée également au suivi grands dauphins et à la photo-identification.


► Plan de financement actualisé

Actions	Montant prévu	Avancement
Tableau de bord	6000 €	Le tableau de bord de la première année a été transmis
Suivi annuel des grandes nacres dans l'anse de Carteau	9000 €	L'état des lieux et la proposition de protocole de suivi a été réalisé par le GIS Posidonie en 2020.
Cartographie des reefs envasés	4500 €	Demande de devis pour une réalisation en 2021
Suivi des populations de grands dauphins et actions de sensibilisation	10000 €	Ajouté dans l'avenant pour une réalisation entre janvier 2021 et juin 2022.
Projet pédagogiques, outils pédagogiques et équipements	4000 €	Dont 2000 euros ajouté avec l'avenant pour l'achat de l'appareil photo de photo-identification des grands dauphins
TOTAL	33500 €	

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'Assemblée autorise le Président à :

- Signer l'avenant au contrat de prestation OFB-PNRC,
- Signer l'avenant au contrat de Léna Collet, pour un poste à temps-plein (80% sur la mission d'éco-garde marin financé par le LIFE MARHA et 20% sur les actions financées par cet avenant) du 1^{er} janvier 2021 au 30 janvier 2022.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,


 Pour le Président, empêché,
 Le 1^{er} Vice-président,
 Mas du Pont de Roussey
 13200 ARLES
 Tél. 04 90 97 10 40
 Fax 04 90 97 12 07

Cyril Juglaret

Certifié exécutoire compte tenu
 de la transmission en préfecture le **15 DEC. 2020**
 Et de l'affichage le **15 DEC. 2020**



1 2 DEC. 2020

1 2 DEC. 2020

REÇU EN PREFECTURE
le 15/12/2020
Application agriSite E-legalite.com

Comité syndical du 1^{er} décembre 2020 – Délibération n° 4

Cartographie de l'occupation du sol de 2021 du Parc naturel régional de Camargue



L'an deux mille vingt, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le 1^{er} décembre à 9h30 sous la présidence de M. Roland CHASSAIN, Président du Parc naturel régional de Camargue.

► **Étaient présents :**

- **Représentants du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur :** Cyril Juglaret
- **Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône :** Didier Réault
- **Représentants des Communes :**
Commune d'Arles : Catherine Balguerie-Raulet, Eva Cardini, Chloé Mourisard
Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez, Jérôme Bernard, Jean-Paul Gay, Nieves Castejon
Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Roland Chassain, Marie-Christine Contreras, Patrick Pac
- **Représentants des établissements publics :**
Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré
Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bertrand Mazel
Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Henri Rivas
Métropole Aix-Marseille-Provence : Yves Vidal
Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Pierre Raviol
Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac

► **Avaient donné pouvoir :**

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Jean-Marc Martin-Teissere à Cyril Juglaret
Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Corinne Chabaud à Didier Réault
Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône : Antoine De la Roche Aymon à Bernard Arsac

► **Étaient absents-excusés :**

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Jean-Marc Martin-Teisserre, Pascale Licari
Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Corinne Chabaud, Patricia Saez
Commune d'Arles : Emmanuel Lescot
Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône : Jacques Mailhan
Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Philippe Nembri
Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bruno Blohorn, Antoine De la Roche Aymon

► **Le Conseil de Parc était représenté par 10 membres**

► **Autres personnes présentes :**

Jacques Blondel, Co-président du Conseil scientifique du PNRC
Parc régional de Camargue : Régis Visiedo Directeur général des services, Laure Bou, Pascale Durif-Varambon, Estelle Rouquette Directrices-adjointes, Andréa Zergaoui, Muriel Cervilla, Sophie Charitos

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
29	22	22

Nombre de voix	
En exercice	Votants
76	54

Date de convocation 16/11/2020 RC-2020/308
--

Comité syndical du 1^{er} décembre 2020 – Délibération n° 4

Cartographie de l'occupation du sol de 2021 sur le territoire du Parc naturel régional de Camargue



► Contexte

Depuis 1991, dans le cadre de son observatoire territorial, le Parc examine tous les 5 ans l'état de l'occupation du sol sur son territoire. Ce suivi permet d'améliorer les connaissances, de mettre en évidence les mutations, d'analyser et de quantifier l'évolution des différents milieux : agricoles, naturels, urbains, salicoles...

Ces données sont une des bases essentielles du processus d'évaluation prévu par la charte du Parc.

► Descriptif

Le programme de relevés fait appel à des techniques cartographiques informatisées et comprend : des photographies prises par survol aérien à basse altitude, des vérifications sur le terrain, des interprétations et l'intégration des données dans le Système d'Information Territorial (S.I.T.) qui permet d'établir une carte et d'effectuer des traitements et des analyses.

Des réflexions sont ensuite engagées pour préciser les changements observés et apporter, le cas échéant, un éclairage sur les facteurs à l'origine de ces changements. Depuis 1991, les résultats de ce suivi ont été largement utilisés dans de nombreuses études ou réflexions conduites par le Parc ou par ses partenaires.

► Objectifs

En 2021 le Parc projette d'engager une nouvelle campagne d'acquisition des données d'occupation du sol sur son territoire et de confier à un prestataire une mission dont les principaux objectifs seront la collecte puis le traitement des données de l'état de l'occupation du sol de 2021, à partir d'une campagne de photographies aériennes à basse altitude.

► Plan de financement

Dépenses		Recettes	
Prestation de service (acquisition, analyse et interprétation des données, édition documents de communication)	70 000,00 €	Région PACA (50%)	47 000,00 €
Station administrateur	5 000,00 €	Agence de l'eau (30%)	28 200,00 €
Animation, Ingénierie	19 000,00 €	Autofinancement (20%)	18 800,00 €
Total TTC	94 000,00 €	Total TTC	94 000,00 €

Le financement de cette opération est estimé à 94 000 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'Assemblée adopte ce projet et autorise le Président à solliciter les financements nécessaires à sa réalisation et signer tout document y afférent.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

Pour le Président, empêché,
Le 1^{er} Vice-président,



Mas du Pont de Rouvy
13200 ARLES
Tél. 04 90 07 10 40
Fax 04 90 97 12 07

Cyril Juglaret

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en préfecture le **15 DEC. 2020**
Et de l'affichage le **15 DEC. 2020**



0505 .330 2 1

0505 .330 2 1

REÇU EN PREFECTURE

le 15/12/2020

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-2513#2295-20201201-04_10EC2#20

Comité syndical du 1^{er} décembre 2020 – Délibération n° 5

Renouvellement de l'animation des sites N2000 « Rhône aval », « Petit Rhône » et « Marais de l'île vieille et alentours »



L'an deux mille vingt, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le 1^{er} décembre à 9h30 sous la présidence de M. Roland CHASSAIN, Président du Parc naturel régional de Camargue.

► **Étaient présents :**

- **Représentants du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur :** Cyril Juglaret
- **Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône :** Didier Réault
- **Représentants des Communes :**
 Commune d'Arles : Catherine Balguerie-Raulet, Eva Cardini, Chloé Mourisard
 Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez, Jérôme Bernard, Jean-Paul Gay, Nieves Castejon
 Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Roland Chassain, Marie-Christine Contreras, Patrick Pac
- **Représentants des établissements publics :**
 Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré
 Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bertrand Mazel
 Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Henri Rivas
 Métropole Aix-Marseille-Provence : Yves Vidal
 Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Pierre Raviol
 Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac

► **Avaient donné pouvoir :**

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Jean-Marc Martin-Teissere à Cyril Juglaret
 Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Corinne Chabaud à Didier Réault
 Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône : Antoine De la Roche Aymon à Bernard Arsac

► **Étaient absents-excusés :**

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Jean-Marc Martin-Teisserre, Pascale Licari
 Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Corinne Chabaud, Patricia Saez
 Commune d'Arles : Emmanuel Lescot
 Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône : Jacques Mailhan
 Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Philippe Nembri
 Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bruno Blohorn, Antoine De la Roche Aymon

► **Le Conseil de Parc était représenté par 10 membres**

► **Autres personnes présentes :**

Jacques Blondel, Co-président du Conseil scientifique du PNRC
 Parc régional de Camargue : Régis Visiedo Directeur général des services, Laure Bou, Pascale Durif-Varambon, Estelle Rouquette Directrices-adjointes, Andréa Zergaoui, Muriel Cervilla, Sophie Charitos

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
29	22	22

Nombre de voix	
En exercice	Votants
76	54

Date de convocation 16/11/2020 RC-2020/308
--

Comité syndical du 1^{er} décembre 2020 – Délibération n° 5

Renouvellement de l'animation des sites N2000 « Rhône aval », « Petit Rhône » et « Marais de l'île vieille et alentours »



► Contexte et objet

Le Parc naturel régional de Camargue anime les sites Natura 2000 « Rhône Aval » « Marais de l'île Vieille et alentour » et « Petit Rhône » depuis septembre 2014 pour le site « Rhône Aval » et février 2016 pour les deux autres sites. Dans ce cadre, sa mission consiste principalement à la mise en œuvre des actions prévues par le Document d'objectifs (DOCOB).

Les Présidents des Comités de Pilotage de ces sites sont M. Gilles DUMAS pour les sites « Rhône Aval » et « Petit Rhône » et M. Jean LEBEGUE pour le site « Marais de l'île Vieille et alentour ».

La convention d'animation prenant fin le 31 janvier 2021, une nouvelle demande de financement a été déposée en octobre 2020 afin de poursuivre l'animation des trois sites rhodaniens sur la période 2021-2022. Les discussions avec les services de l'Etat ont permis de valider le principe de financement d'un poste pour l'animation et la mise en œuvre des actions des DOCOBs à hauteur de 1 ETP pour une durée de 23 mois.

Il est donc proposé de reconduire l'animation du site pour 23 mois ans sur une période allant du 01 février 2021 au 31 décembre 2022.

► Plan de financement pour la période 2021-2022

Le prévisionnel technique définit pour cette mission équivaut à 126 683,06€ TTC (126 257,92€ HT) répartis selon les dépenses prévisionnelles suivantes :

Dépenses prévisionnelles pour l'animation des sites Rhône Aval et Marais de l'île Vieille et alentours (80% d'ETP) et Petit Rhône (20% d'ETP) :

Dépenses	Rhône Aval et Marais de l'île Vieille et alentours		Petit Rhône	
	Montant TTC en €	Montant HT en €	Montant TTC en €	Montant HT en €
Prestations de service				
- Lettre d'information annuelle	533,4	444,5	177,8 €	148,17 €
- Etude chiroptères	21 167	21 167	0	0
- Etude triton crêté	9 160	9 160	0	0
Total	30 860,4 €	30 771,5 €	177,8 €	148,17 €
Dépenses de rémunération	64 671,11 €	64 671,11 €	15 556,29 €	15 556,29 €
Frais de déplacements				
- Dépenses sur frais réels (péage, train, parking...)	1 656 €	1 380 €	183,6 €	153 €
- Dépenses forfaitaires (repas, hébergement)	597,50	597,50	146,25€	146,25€
Total	2 253,5 €	1 977,50 €	329,85 €	299,25 €
Formation	700,00 €	700,00 €	100,00 €	100,00 €
Coûts indirects	9 700,67€	9 700,67€	2 333,44 €	2 333,44 €
TOTAL PROJET	108 185,68 €	107 820,78 €	18 497,38 €	18 437,14 €

Les coûts indirects correspondent à 15% des frais salariaux.

Le plan de financement pour l'animation de ces deux sites est le suivant :

Financeurs sollicités	Rhône Aval et Marais de l'île Vieille et alentour		Petit Rhône Montant en €		Total Montant en €	
	Montant TTC en €	Montant HT en €	Montant TTC en €	Montant HT en €	Montant TTC en €	Montant HT en €
Etat	46 116,45 €	46 116,45 €	7 568,74 €	7 568,74 €	53 685,19 €	53 685,19 €
UE	57 145,01 €	57 145,01 €	9 771,68 €	9 771,68 €	66 916,69 €	66 916,69 €
Auto - financement du PNRC	4 924,22 €	4 559,32 €	1 156,95 €	1 096,72 €	6 081,17 €	5 656,04 €
TOTAL général = coût du projet	108 185,68 €	107 820,78 €	18 497,38 €	18 437,14 €	126 683,06 €	126 257,92 €

L'autofinancement correspond à 47% des coûts indirects, il s'agit de la part non financée par l'Etat, ainsi que du montant de la TVA. L'Union Européenne finance les 53% restants des coûts indirects.

► **Renouvellement du contrat pour la chargée de mission N2000 « Rhône aval », « Petit Rhône » et « Marais de l'île Vieille et alentours »**

Afin que le Parc naturel régional de Camargue puisse continuer sa mission d'animation, engagée depuis février 2016 sur les trois sites rhodaniens, il est nécessaire de renouveler le poste d'animateur des sites Natura 2000 « Rhône Aval », « Marais de l'île Vieille et alentours » et « Petit Rhône » jusqu'à la fin de la prochaine période d'animation, c'est-à-dire au 31 décembre 2022.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'Assemblée :

- Autorise le Président à solliciter les financements Natura 2000 pour les nouvelles périodes d'animation des sites Natura 2000 « Petit Rhône », « Rhône Aval » et « Marais de l'île Vieille et alentours » et à signer les conventions ;
- Autorise le Président à signer tous documents permettant la réalisation des opérations.
- Autorise le renouvellement du contrat de Lucie SCHAEFFER, chargée de mission des sites Natura 2000 « Rhône Aval », « Petit Rhône » et « Marais de l'île Vieille et alentours » jusqu'à la fin de la période d'animation 2021-2022.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

Pour le Président, empêché,
Le 1^{er} Vice-président,
Mas du Pont de Rousty
13200 ARLES
Tél. 04 90 97 10 40
Fax 04 90 97 12 07

Cyril Juglaret

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en préfecture le **15 DEC. 2020**
Et de l'affichage le **15 DEC. 2020**

REÇU EN PREFECTURE
LE 15/12/2020
15 DEC 2020



15 DEC 2020

15 DEC 2020

REÇU EN PREFECTURE
le 15/12/2020
Application agréée E-legalite.com
99_DE-013-2513 02295-20201201-05_IDEC0200

Comité syndical du 1^{er} décembre 2020 – Délibération n° 6

Engagement de principe sur un projet de coopération LEADER sur le développement des écoacteurs des Réserves de biosphère



L'an deux mille vingt, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le 1^{er} décembre à 9h30 sous la présidence de M. Roland CHASSAIN, Président du Parc naturel régional de Camargue.

► **Étaient présents :**

- **Représentants du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur :** Cyril Juglaret
- **Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône :** Didier Réault
- **Représentants des Communes :**
 Commune d'Arles : Catherine Balguerie-Raulet, Eva Cardini, Chloé Mourisard
 Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez, Jérôme Bernard, Jean-Paul Gay, Nieves Castejon
 Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Roland Chassain, Marie-Christine Contreras, Patrick Pac
- **Représentants des établissements publics :**
 Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré
 Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bertrand Mazel
 Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Henri Rivas
 Métropole Aix-Marseille-Provence : Yves Vidal
 Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Pierre Raviol
 Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac

► **Avaient donné pouvoir :**

- Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Jean-Marc Martin-Teissere à Cyril Juglaret
- Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Corinne Chabaud à Didier Réault
- Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône : Antoine De la Roche Aymon à Bernard Arsac

► **Étaient absents-excusés :**

- Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Jean-Marc Martin-Teisserre, Pascale Licari
- Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Corinne Chabaud, Patricia Saez
- Commune d'Arles : Emmanuel Lescot
- Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône : Jacques Mailhan
- Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Philippe Nembri
- Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bruno Blohorn, Antoine De la Roche Aymon

► **Le Conseil de Parc était représenté par 10 membres**

► **Autres personnes présentes :**

- Jacques Blondel, Co-président du Conseil scientifique du PNRC
- Parc régional de Camargue : Régis Visiedo Directeur général des services, Laure Bou, Pascale Durif-Varambon, Estelle Rouquette Directrices-adjointes, Andréa Zergaoui, Muriel Cervilla, Sophie Charitos

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
29	22	22

Nombre de voix	
En exercice	Votants
76	54

Date de convocation 16/11/2020 RC-2020/308
--

Comité syndical du 1^{er} décembre 2020 – Délibération n° 6

Engagement de principe sur un projet de coopération LEADER sur le développement des écoacteurs des Réserves de biosphère



► Contexte

Ce projet de coopération entre trois Réserves de Biosphère du sud de la France (Camargue, Gorges du Gardon, Mont Viso) vise à optimiser la visibilité, la pertinence et l'efficacité du réseau des éco-acteurs propre aux trois territoires.

Ces réseaux d'éco-acteurs sont souvent très diversifiés (entreprises, établissements publics, artisans, association de valorisation du patrimoine, agriculteurs...) et complémentaires aux prestataires marqués Valeurs PNR.

Le porteur de ce projet de coopération (chef de file) est la Réserve de biosphère du Mont Viso (Franco-italien), et les Réserves de biosphère de Camargue (PNR Camargue et SM Camargue gardoise) et des Gorges du Gardon sont partenaires du projet.

Les PETR du Pays d'Arles, de l'Uzège-Pont du Gard, des Costières de Nîmes, du Grand Briançonnais, du Vidourle-Camargue sont aussi des territoires associés à la démarche et participent à leurs financements grâce aux programmes LEADER qu'ils portent.

► Objectifs du projet

- 1) Viabiliser la dynamique collective (transférable au niveau national)
- 2) Communiquer sur la démarche et le réseau

Une animation dédiée au réseau de 30 éco-acteurs camarguais sera mise en œuvre (création d'un poste d'animateur à 0,4 ETP porté par le Parc naturel régional de Camargue) afin notamment d'accompagner les éco-acteurs dans des démarches de valorisation du territoire, de réaliser des documents de présentation et de valorisation du réseau, d'organiser des éducours dans les 3 réserves pour promouvoir le réseau auprès des partenaires (OT...)

► Budget prévisionnel du PNRC dans le projet de coopération

Cout total du projet	40 261. 39€
Taux d'aide publique escompté (maximum 90%)	36 235.25 €
Montant de l'aide publique souhaitée (part nationale + FEADER)	36 235,25
Dont part Europe (FEADER) : 54%	21 741,15
Dont part nationale (Région, département, EPCI...) : 36%	14 494,10
Montant autofinancement du PNRC (valorisation de temps passé)	4 026,14

Une délibération complémentaire sera proposée prochainement avec le plan de financement stabilisé après instruction.

Dans l'attente de sa validation par le PETR du Pays d'Arles, l'Assemblée délibérante, à l'unanimité, autorise le Président à signer l'accord de coopération permettant aux partenaires de finaliser leurs demandes de subvention.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

Pour le Président, empêché,
le 1^{er} Vice-président,

Mas du Front de Rousty
13200 ARLES
Tél. 04 90 37 10 40
Fax 04 97 12 07
Cyril Juglaret

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en préfecture le **15 DEC. 2020**
Et de l'affichage le **15 DEC. 2020**



12 DEC 2020

12 DEC 2020

REÇU EN PREFECTURE
le 15/12/2020
Application agréée e.legalite.com

Comité syndical du 1^{er} décembre 2020 – Délibération n° 7

Projet de promotion de la Camargue Provençale Demande de financement LEADER



L'an deux mille vingt, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le 1^{er} décembre à 9h30 sous la présidence de M. Roland CHASSAIN, Président du Parc naturel régional de Camargue.

► **Étaient présents :**

- **Représentants du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur :** Cyril Juglaret
- **Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône :** Didier Réault
- **Représentants des Communes :**
Commune d'Arles : Catherine Balguerie-Raulet, Eva Cardini, Chloé Mourisard
Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez, Jérôme Bernard, Jean-Paul Gay, Nieves Castejon
Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Roland Chassain, Marie-Christine Contreras, Patrick Pac
- **Représentants des établissements publics :**
Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré
Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bertrand Mazel
Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Henri Rivas
Métropole Aix-Marseille-Provence : Yves Vidal
Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Pierre Raviol
Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac

► **Avaient donné pouvoir :**

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Jean-Marc Martin-Teissere à Cyril Juglaret
Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Corinne Chabaud à Didier Réault
Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône : Antoine De la Roche Aymon à Bernard Arsac

► **Étaient absents-excuses :**

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Jean-Marc Martin-Teisserre, Pascale Licari
Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Corinne Chabaud, Patricia Saez
Commune d'Arles : Emmanuel Lescot
Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône : Jacques Mailhan
Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Philippe Nembri
Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bruno Blohorn, Antoine De la Roche Aymon

► **Le Conseil de Parc était représenté par 10 membres**

► **Autres personnes présentes :**

Jacques Blondel, Co-président du Conseil scientifique du PNRC
Parc régional de Camargue : Régis Visiedo Directeur général des services, Laure Bou, Pascale Durif-Varambon, Estelle Rouquette Directrices-adjointes, Andréa Zergaoui, Muriel Cervilla, Sophie Charitos

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
29	22	22

Nombre de voix	
En exercice	Votants
76	54

Date de convocation
16/11/2020
RC-2020/308

Comité syndical du 1^{er} décembre 2020 – Délibération n° 7

Projet de promotion de la Camargue Provençale Demande de financement LEADER



Pour mémoire le 22 octobre 2020 notre Comité syndical a approuvé une délibération sur un projet de promotion de la Camargue provençale et la demande de financement LEADER correspondante. Le plan de financement contenu à la délibération contenait des erreurs dans les centimes des montants indiqués ainsi que dans le taux d'autofinancement prévu (10 % au lieu des 20 % nécessaires).

Il y a donc lieu, pour la bonne règle, de retirer la délibération du 22 octobre et de la remplacer par les dispositions prévues ci-après :

► Objectif du projet

Ce projet de promotion de la Camargue « provençale » a pour ambition de créer et mettre en place des outils pour promouvoir la Camargue dans son juste périmètre, c'est-à-dire celui du Parc de Camargue resserré autour de l'île de Camargue, entre les deux bras du Rhône.

Pour cela, le Parc de Camargue, avec le soutien du programme LEADER du Pays d'Arles, propose de mettre en place divers outils permettant de faire la promotion de la Camargue :

- un portail web général d'accueil en Camargue qui fera le lien avec les sites touristiques et de découverte du territoire ci-après, ainsi que ceux des professionnels du tourisme durable et du réseau d'acteurs du Parc
- une mise à jour du site internet du PNRC pour le rendre cohérent avec le portail d'accueil ; et la dynamisation de la page sur l'éco-tourisme en Camargue présentant les marqués, les sites du Parc, les sites des gestionnaires d'EN etc...
- l'élaboration du portail du « Schéma d'interprétation de la Camargue » pour mettre à disposition du contenu sur la Camargue son histoire et sa réalité contemporaine, avec des paroles d'habitants
- la traduction en anglais du futur site de la Palissade et des mises à jour du site du Parc
- Le site internet du Domaine de la Palissade, propriété du Conservatoire gérée par le PNRC) a été reconstruit par ailleurs dans l'été 2020 par une stagiaire. Le site internet du musée est déjà réalisé et sera transformé en partie en technologie responsive.

Par ailleurs, en complément de la plateforme de découverte de la Camargue, il est prévu dans le projet des dépenses liées à :

- l'impression et la diffusion de la carte touristique
- la réalisation d'un éduc tour pour promouvoir le territoire dans sa globalité.

► Plan de financement prévisionnel

Dépenses		Recettes	
Prestation de réalisation de la plateforme de découverte de la Camargue et des sites associés	45 480 €	LEADER : 80%, dont	47 357,95 €
Édition de dépliants	5 119, 20 €	60 % FEADER	28 414, 77 €
Traduction	1 800 €	40 % Conseil régional SUD	18 943,18 €
Frais de salaire	4 628, 92€ €	Autofinancement 20 %	11 839,51 €
Coûts indirects	694, 34€		
Organisation d'un éduc-tour (location d'un bus, buffet...)	1 475, 00 €		
Total TTC	59 197,46 €	Total TTC	59 197,46 €

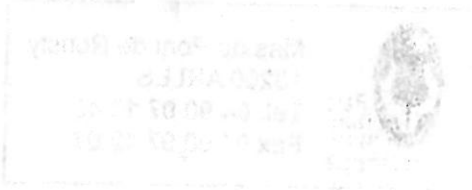
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'Assemblée :

- retire la délibération numéro 14 du 22 octobre relative au Projet de promotion de la Camargue provençale (Demande de financement LEADER)
- valide le projet et son plan de financement prévisionnel,
- autorise le Président à solliciter les financements nécessaires à l'opération auprès du GAL du Pays d'Arles et du Conseil régional SUD,
- autorise le Président à signer tout acte y afférant.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

Pour le Président, empêché,
Le 1^{er} Vice-président,
Mas du Pont de Rousty
13200 ARLES
Tél. 04 90 77 10 40
Fax 04 90 97 12 07
Cyril Juglaret

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en préfecture le **15 DEC. 2020**
Et de l'affichage le **15 DEC. 2020**



15 DEC 2020
15 DEC 2020



Comité syndical du 1^{er} décembre 2020 – Délibération n° 8

Convention annuelle pour l'utilisation de la base de données Apidae



L'an deux mille vingt, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le 1^{er} décembre à 9h30 sous la présidence de M. Roland CHASSAIN, Président du Parc naturel régional de Camargue.

► **Étaient présents :**

- **Représentants du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur :** Cyril Juglaret
- **Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône :** Didier Réault
- **Représentants des Communes :**
 Commune d'Arles : Catherine Balguerie-Raulet, Eva Cardini, Chloé Mourisard
 Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez, Jérôme Bernard, Jean-Paul Gay, Nieves Castejon
 Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Roland Chassain, Marie-Christine Contreras, Patrick Pac
- **Représentants des établissements publics :**
 Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré
 Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bertrand Mazel
 Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Henri Rivas
 Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Pierre Raviol
 Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac

► **Avaient donné pouvoir :**

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Jean-Marc Martin-Teissere à Cyril Juglaret
 Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Corinne Chabaud à Didier Réault
 Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône : Antoine De la Roche Aymon à Bernard Arsac

► **Étaient absents-excusés :**

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Jean-Marc Martin-Teisserre, Pascale Licari
 Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Corinne Chabaud, Patricia Saez
 Commune d'Arles : Emmanuel Lescot
 Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône : Jacques Mailhan
 Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Philippe Nembri
 Métropole Aix-Marseille-Provence : Yves Vidal
 Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bruno Blohorn, Antoine De la Roche Aymon

► **Le Conseil de Parc était représenté par 10 membres**

► **Autres personnes présentes :**

Jacques Blondel, Co-président du Conseil scientifique du PNRC
 Parc régional de Camargue : Régis Visiedo Directeur général des services, Laure Bou, Pascale Durif-Varambon, Estelle Rouquette Directrices-adjointes, Andréa Zergaoui, Muriel Cervilla, Sophie Charitos

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
29	21	21

Nombre de voix	
En exercice	Votants
76	52

Date de convocation 16/11/2020 RC-2020/308
--

Comité syndical du 1^{er} décembre 2020 – Délibération n° 8

Convention annuelle pour l'utilisation de la base de données Apidae



► Objectif du projet

Apidae est un entrepôt de données, utilisé pour gérer de façon collaborative les informations touristiques de l'ensemble des territoires couverts par le projet.

L'utilisation d'Apidae est soumise à une cotisation annuelle que ce soit pour déposer des fiches, ou pour consulter les fiches, ou pour alimenter les différents services (géopark, écotourisme...)

Les PNR ne saisissent que les informations non-gérées par les Offices de Tourisme déjà présents sur les communes (qui gèrent l'événementiel et les établissements/prestataires touristiques).

Il reste donc à la charge du Parc de recenser les itinéraires, sorties ou encore les ateliers.

Le paiement de cette cotisation permet de :

- Saisir, stocker et exploiter les informations touristiques pour renseigner les clients sur l'offre des destinations des membres du réseau. Cette information est diffusée à l'accueil, par téléphone ou par email, et/ou est utilisée pour alimenter les projets numériques des membres de la communauté (sites web et mobiles, bornes interactives, panneaux d'informations, éditions...).
- Travailler à l'échelle de l'interparc avec des outils communs tel que chemin des Parcs.
- Faire remonter les informations touristiques concernant le Parc.

► Plan de financement prévisionnel

Le montant annuel de la cotisation pour 2019 et 2020 s'élève à 984€ TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'Assemblée :

- Valide l'adhésion du PNRC à APIDAE et de procéder au paiement des cotisations 2019 et 2020
- Valide l'adhésion du PNRC à APIDAE pour 2021
- Autorise le Président à signer tout acte y afférant.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

Pour le Président, empêché,
Le 1^{er} Vice-président,



Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en préfecture le **15 DEC. 2020**
Et de l'affichage le **15 DEC. 2020**



SYNDICAT MIXTE DU PNR CAMARGUE- BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020

IV - ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 21

Nombre de suffrages exprimés : 52

VOTES :

Pour : 52

Contre : 0

Abstentions : 0

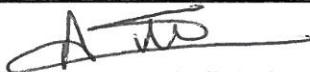


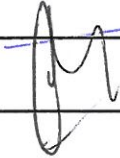

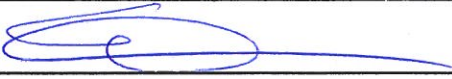

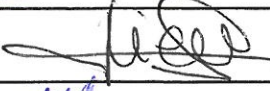

Date de la convocation : 16.11.20



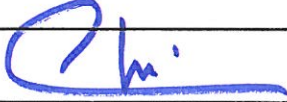







Présenté par M. Le Président,
A Arles, le

Délibérée par l'Assemblée, réunie en session
A

le 1er décembre 2020

Les membres de l'assemblée délibérante

Nom-Prénom	Signatures
AILLET CHRISTELLE	
ALVAREZ MARTIAL	
ARSAC BERNARD	
BALGUERIE-RAULET CATHERINE	
BENEDETTI MIREILLE	
BERGENEAU JOAN	
BERNARD JEROME	
BLOHORN BRUNO	
CARDINI EVA	
CHABAUD CORINNE	
CHASSAIN ROLAND	
CINAFARANI ALINE CASTEJON NIEVES	
CONTRERAS MARIE-CHRISTINE	

DE LA ROCHE AYMONT ANTOINE	
FORT-GUINTOLI CAROLE	
GILLES CHRISTIAN	
GRAILLON MANDY CAY Jean Paul	
HONORE DIDIER	
JALABERT JEAN-MICHEL	
JUGLARET CYRIL	
LESCOT EMMANUEL	
LICARI PASCALE	
MAILHAN JACQUES	
MARTIN TEISSERE JEAN MARC	
MAZEL BERTRAND	
MEYSONNIER SERGE	
MOURISARD CHLOE	
NEMBI PHILIPPE	
PAC PATRICK	
RAVIOL PIERRE	
REAULT DIDIER	
RIVAS HENRI	
SAEZ PATRICIA	

Yves VIDAL

Certifié exécutoire par le Président, comte tenu de la transmission en préfecture le
et de la publication le

Comité syndical du 1^{er} décembre 2020 – Délibération n° 9

Adoption du budget supplémentaire 2020



L'an deux mille vingt, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le 1^{er} décembre à 9h30 sous la présidence de M. Roland CHASSAIN, Président du Parc naturel régional de Camargue.

► **Étaient présents :**

- **Représentants du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur :** Cyril Juglalet
- **Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône :** Didier Réault
- **Représentants des Communes :**
 Commune d'Arles : Catherine Balguerier-Raulet, Eva Cardini, Chloé Mourisard
 Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez, Jérôme Bernard, Jean-Paul Gay, Nieves Castejon
 Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Roland Chassain, Marie-Christine Contreras, Patrick Pac
- **Représentants des établissements publics :**
 Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré
 Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bertrand Mazel
 Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Henri Rivas
 Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Pierre Raviol
 Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac

► **Avaient donné pouvoir :**

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Jean-Marc Martin-Teissere à Cyril Juglalet
 Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Corinne Chabaud à Didier Réault
 Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône : Antoine De la Roche Aymon à Bernard Arsac

► **Étaient absents-excusés :**

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Jean-Marc Martin-Teisserre, Pascale Licari
 Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Corinne Chabaud, Patricia Saez
 Commune d'Arles : Emmanuel Lescot
 Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône : Jacques Mailhan
 Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Philippe Nembí
 Métropole Aix-Marseille-Provence : Yves Vidal
 Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bruno Blohorn, Antoine De la Roche Aymon

► **Le Conseil de Parc était représenté par 10 membres**

► **Autres personnes présentes :**

Jacques Blondel, Co-président du Conseil scientifique du PNRC
 Parc régional de Camargue : Régis Visiedo Directeur général des services, Laure Bou, Pascale Durif-Varambon, Estelle Rouquette Directrices-adjointes, Andréa Zergaoui, Muriel Cervilla, Sophie Charitos

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
29	21	21

Nombre de voix	
En exercice	Votants
76	52

Date de convocation 16/11/2020 RC-2020/308
--

Comité syndical du 1^{er} décembre 2020 – Délibération n° 9

Adoption du budget supplémentaire 2020



PREAMBULE :

En préalable à l'examen de la proposition de budget supplémentaire 2020 il convient, pour mémoire, de noter que le budget primitif présenté en février dernier n'intégrait pas le résultat de l'exercice 2019 mais reprenait les restes à réaliser en dépenses et en recettes d'investissement

Les résultats d'exploitation des deux sections, ont depuis été identifiés, une délibération portant affectation des résultats de 2019 a été soumise à votre approbation le 31 juillet 2020.

Les mesures nouvelles soumises au vote relèvent, pour l'essentiel, de réajustements tant au niveau de la section de fonctionnement que d'investissement.

II Equilibre du budget :

Après l'affectation des résultats approuvée le 31 juillet 2020 et l'intégration des propositions nouvelles, le budget s'équilibrera globalement en recettes et en dépenses à hauteur de **4 127 923.90 €**

En fonctionnement, les nouvelles ouvertures de crédits sont sollicitées à hauteur de **198 898.20€**. Elles portent le montant total de la section de fonctionnement, en recettes et en dépenses, à **3 358 904.93 €**.

FONCTIONNEMENT	Budget primitif	Budget supplémentaire	Total
Recettes	3 160 006.73	198 898.20	3 358 904.93
Dépenses	3 160 006.73	198 898.20	3 358 904.93

En investissement les mesures nouvelles sont sollicitées à hauteur de **364 734.83 €**. Elles portent le montant total de la section d'investissement, en recettes et en dépenses, à **769 018.97 €**.

INVESTISSEMENT	Budget primitif	Budget supplémentaire	Total
Recettes	404 284.14	364 734.83	769 018.97
Dépenses	404 284.14	364 734.83	769 018.97

IV Mesures nouvelles :

Pour rappel, comme le budget primitif, le présent budget supplémentaire est voté au chapitre

A) En section de fonctionnement :

DEPENSES			RECETTES	
Chapitre 011 Charges à caractère général <i>(Financement des nouvelles actions, régularisation du programme d'actions non mis dans le BP 2020, remise en état maison des produits)</i>		164 787.20 €	Chapitre 013 Atténuations de charges <i>(Remboursements sur rémunérations du personnel, contrats aidés)</i>	19 000 €
Chapitre 012 Charges de personnel, frais assimilés <i>(Surestimation des charges aux caisses de retraites et des rémunérations des contractuels)</i>		-55 735.12 €	Chapitre 70 Produits services, domaine et ventes <i>(recette contrat Natura 2000)</i>	17 640.00 €
Chapitre 65 Autres charges de gestion courante <i>(Subventions fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé COS, PNR des Alpilles, PASRAU, remboursement Tour du Valat, remboursement acompte action annulée...)</i>		22 020.74 €	Chapitre 74 Dotations et participations <i>(Perception des soldes de subventions du programme d'actions et acompte des nouvelles actions)</i>	134 459.00 €
Chapitre 66 charges financières <i>(Intérêts réglés à l'échéance pour emprunt extension musée)</i>		8 673.00 €	Chapitre 75 Autres produits de gestion courante <i>(Redevance de l'association des élevages)</i>	5 902.00 €
Chapitre 67 charges exceptionnelles <i>(Titres annulés sur exercices antérieurs)</i>		5 135.00 €	Chapitre 77 Produits exceptionnels <i>(Mandats annulés (sur exercice, antérieurs))</i>	2 564.00 €
			Chapitre 042 opérations d'ordre transfert entre sections <i>(quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat)</i>	19 333.20 €
D 002 Résultat reporté	15 344,77 €	54 017.38		
TOTAL		198 898.20 €		198 898.20 €



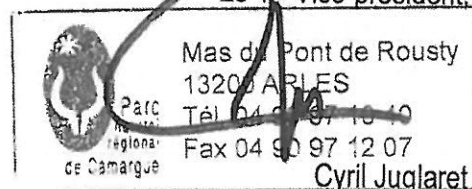
B) En section d'investissement :

DEPENSES		RECETTES	
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles <i>(Financement des frais d'étude, des actions leader, contrat de ruralité)</i>	46 818.00 €	Chapitre 13 Subventions d'investissement <i>(diminution des subventions à percevoir pour travaux non réalisés)</i>	- 53 601.00 €
Chapitre 21 Immobilisations corporelles <i>(Financement des équipements pour les actions réseau de suivi, gestion des terrains, programmation culturelle du musée...)</i>	62 742.00 €		
Chapitre 23 Immobilisations en cours <i>(Paiement de la fin des travaux du musée, des conditions d'accueil de la palissade ainsi que les prévisions pour les travaux d'urgence de Rousty)</i>	208 126.63 €		
Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées <i>(Emprunts de l'extension du musée)</i>	27 715.00 €		
Chapitre 040 Opérations d'ordres entre sections <i>(Reprise des subventions transférables)</i>	19 333.20 €	Excédent 2019	418 335.83 €
Total	364 734.83 €		364 734.83 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'Assemblée adopte le Budget Supplémentaire 2020 tel que présenté ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

Pour le Président, empêché,
Le 1er Vice-président,



Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en préfecture le **15 DEC. 2020**
Et de l'affichage le **15 DEC. 2020**



Comité syndical du 1^{er} décembre 2020 – Délibération n° 10

Gestion des marchés publics : création d'un emploi permanent de catégorie B / suppression d'un emploi permanent de catégorie A



L'an deux mille vingt, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le 1^{er} décembre à 9h30 sous la présidence de M. Roland CHASSAIN, Président du Parc naturel régional de Camargue.

► **Étaient présents :**

- **Représentants du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur :** Cyril Juglaret
- **Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône :** Didier Réault
- **Représentants des Communes :**
 Commune d'Arles : Catherine Balguerier-Raulet, Eva Cardini, Chloé Mourisard
 Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez, Jérôme Bernard, Jean-Paul Gay, Nieves Castejon
 Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Roland Chassain, Marie-Christine Contreras, Patrick Pac
- **Représentants des établissements publics :**
 Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré
 Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bertrand Mazel
 Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Henri Rivas
 Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Pierre Raviol
 Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac

► **Avaient donné pouvoir :**

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Jean-Marc Martin-Teissere à Cyril Juglaret
 Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Corinne Chabaud à Didier Réault
 Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône : Antoine De la Roche Aymon à Bernard Arsac

► **Étaient absents-excusés :**

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Jean-Marc Martin-Teisserre, Pascale Licari
 Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Corinne Chabaud, Patricia Saez
 Commune d'Arles : Emmanuel Lescot
 Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône : Jacques Mailhan
 Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Philippe Nembri
 Métropole Aix-Marseille-Provence : Yves Vidal
 Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bruno Blohorn, Antoine De la Roche Aymon

► **Le Conseil de Parc était représenté par 10 membres**

► **Autres personnes présentes :**

Jacques Blondel, Co-président du Conseil scientifique du PNRC
 Parc régional de Camargue : Régis Visiedo Directeur général des services, Laure Bou, Pascale Durif-Varambon, Estelle Rouquette Directrices-adjointes, Andréa Zergaoui, Muriel Cervilla, Sophie Charitos

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
29	21	21

Nombre de voix	
En exercice	Votants
76	52

Date de convocation 16/11/2020 RC-2020/308
--



Comité syndical du 1^{er} décembre 2020 – Délibération n° 10

Gestion des marchés : création d'un emploi permanent de catégorie B / suppression d'un emploi permanent de catégorie A



Suite à la mise en disponibilité pour convenances personnelles le 24 octobre 2020 de l'agent en charge de la gestion des marchés publics il y a lieu de procéder au remplacement de celui-ci.

Pour mémoire le poste de gestionnaire des marchés publics a été créé par la délibération du 17 décembre 2013 qui prévoyait le recrutement d'un rédacteur territorial pour assurer les missions correspondantes. L'agent concerné ayant réussi le concours d'attaché territorial en avril 2015 il a alors été choisi de prendre une délibération, le 20 octobre 2015, aux fins de transformer le poste initial en poste d'attaché territorial.

Cependant l'analyse précise des activités prises en charge au titre de la gestion des marchés publics permet d'établir que celles-ci relèvent pour l'essentiel plutôt d'un grade de rédacteur territorial.

Aussi pour permettre une meilleure concordance entre catégorie et fonctions pour ce qui concerne le poste de gestionnaire des marchés publics il vous est proposé de créer dès maintenant un poste de catégorie B, ouvert aux rédacteurs ou rédacteurs principaux. Ainsi, le Parc naturel régional de Camargue sera-t-il en capacité de lancer la procédure de recrutement dès publication de notre délibération et déclaration au Centre de gestion.

En parallèle une saisine du Centre de gestion est en cours aux fins de pouvoir proposer à notre Comité syndical la suppression du poste de catégorie A lors d'une de ses prochaines séances.

Il est donc proposé à l'assemblée, dans l'attente de la suppression du poste d'attaché territorial porté au tableau des effectifs, de procéder à la création d'un poste de catégorie B de chargé des marchés publics.

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : gestionnaire des marchés publics : rédaction des pièces administratives, suivi des procédures, organisation des commissions d'appel d'offres, exécution financière des marchés. La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-3, 5° de la loi du 26 janvier 1984 (*pour les emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public*).

Le contrat sera alors conclu pour une durée déterminée d'une durée maximale de trois ans. Il pourra être prolongé, par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'Assemblée :

- Autorise la création d'un poste de catégorie B de chargé de gestion des marchés publics tel que présenté au rapport
- Prend acte de la procédure à intervenir auprès du centre de gestion pour procéder à la suppression du poste de catégorie A de chargé de marchés publics créé par délibération du 20 octobre 2015.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

Certifié exécutoire compte tenu

de la transmission en préfecture le **15 DEC. 2020**

Et de l'affichage le **15 DEC. 2020**

Pour le Président, empêché,
le 1^{er} Vice-président,
Cyril Juglaret



Comité syndical du 1^{er} décembre 2020 – Délibération n° 11

Poste de secrétaire de direction chargé des instances : création d'un poste de catégorie C et suppression d'un poste de catégorie B



L'an deux mille vingt, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le 1^{er} décembre à 9h30 sous la présidence de M. Roland CHASSAIN, Président du Parc naturel régional de Camargue.

► **Étaient présents :**

- **Représentants du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur :** Cyril Juglaret
- **Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône :** Didier Réault
- **Représentants des Communes :**
 - Commune d'Arles : Catherine Balguerrie-Raulet, Eva Cardini, Chloé Mourisard
 - Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez, Jérôme Bernard, Jean-Paul Gay, Nieves Castejon
 - Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Roland Chassain, Marie-Christine Contreras, Patrick Pac
- **Représentants des établissements publics :**
 - Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré
 - Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bertrand Mazel
 - Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Henri Rivas
 - Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Pierre Raviol
 - Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac

► **Avaient donné pouvoir :**

- Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Jean-Marc Martin-Teissere à Cyril Juglaret
- Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Corinne Chabaud à Didier Réault
- Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône : Antoine De la Roche Aymon à Bernard Arsac

► **Étaient absents-excusés :**

- Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Jean-Marc Martin-Teisserre, Pascale Licari
- Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Corinne Chabaud, Patricia Saez
- Commune d'Arles : Emmanuel Lescot
- Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône : Jacques Mailhan
- Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Philippe Nembri
- Métropole Aix-Marseille-Provence : Yves Vidal
- Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bruno Blohorn, Antoine De la Roche Aymon

► **Le Conseil de Parc était représenté par 10 membres**

► **Autres personnes présentes :**

- Jacques Blondel, Co-président du Conseil scientifique du PNRC
- Parc régional de Camargue : Régis Visiedo Directeur général des services, Laure Bou, Pascale Durif-Varambon, Estelle Rouquette Directrices-adjointes, Andréa Zergaoui, Muriel Cervilla, Sophie Charitos

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
29	21	21

Nombre de voix	
En exercice	Votants
76	52

Date de convocation 16/11/2020 RC-2020/308
--



Comité syndical du 1^{er} décembre 2020 – Délibération n° 11

Poste de secrétaire de direction chargé des instances : création d'un poste de catégorie C et suppression d'un poste de catégorie B



Par demande en date du 06 février 2020, l'agent sur le poste de secrétaire de direction qui avait conservé le statut de droit privé, a fait valoir son droit à une rupture conventionnelle.

Afin d'assurer son remplacement il a été procédé par délibération, le 20 février 2020, à la création d'un emploi à temps complet de fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux relevant de la catégorie hiérarchique B. Le poste a fait l'objet d'une publication au Centre de gestion, laquelle n'a donné lieu à aucune candidature de rédacteur se présentant pour occuper les fonctions correspondantes.

En revanche des candidatures d'adjoint administratif, dont plusieurs d'adjoints principaux, ont été reçues et correspondent au profil recherché.

Aussi vous est-il aujourd'hui proposé d'ouvrir ce recrutement aux agents de catégorie C, étant entendu que compte tenu des fonctions visées le recrutement d'un agent de catégorie C expérimenté (de type adjoint administratif principal) est analysé comme à privilégier. Ainsi, le Parc naturel régional de Camargue sera-t-il en capacité de lancer la procédure de recrutement dès publication de notre délibération et déclaration au Centre de gestion.

En parallèle une saisine du Centre de gestion est en cours aux fins de pouvoir proposer à notre Comité syndical la suppression du poste de catégorie B lors d'une de ses prochaines séances.

Il est proposé à l'assemblée délibérante de procéder à la suppression du poste de rédacteur territorial créé par délibération du 20 février 2020 et à la création d'un poste de secrétaire de direction en charge des instances de catégorie C filière administrative.

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : chargé de gestion des instances du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Camargue et du secrétariat de la Direction. La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-3, 5° de la loi du 26 janvier 1984 (*pour les emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public*).

Le contrat sera alors conclu pour une durée déterminée d'une durée maximale de trois ans. Il pourra être prolongé, par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'Assemblée :

- Autorise la création d'un poste de catégorie C filière administrative de secrétaire de direction chargée des instances
- Prend acte de la procédure en cours auprès du centre de gestion aux fins de procéder à la suppression du poste de secrétaire de direction chargée des instances de catégorie B créée par délibération du 20 février 2020.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en préfecture le **15 DEC. 2020**
Et de l'affichage le **15 DEC. 2020**

Pour le Président, empêché,
Le 1^{er} Vice-président,
Cyril Juglaret



Comité syndical du 1^{er} décembre 2020 – Délibération n° 12

Mission architecture, urbanisme, paysage : modification de la quotité du poste correspondant, ouverture du recrutement au cadre des Ingénieurs



L'an deux mille vingt, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le 1^{er} décembre à 9h30 sous la présidence de M. Roland CHASSAIN, Président du Parc naturel régional de Camargue.

► **Étaient présents :**

- **Représentants du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur :** Cyril Juglaret
- **Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône :** Didier Réault
- **Représentants des Communes :**
 - Commune d'Arles : Catherine Balguerrie-Raulet, Eva Cardini, Chloé Mourisard
 - Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez, Jérôme Bernard, Jean-Paul Gay, Nieves Castejon
 - Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Roland Chassain, Marie-Christine Contreras, Patrick Pac
- **Représentants des établissements publics :**
 - Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré
 - Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bertrand Mazel
 - Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Henri Rivas
 - Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Pierre Raviol
 - Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac

► **Avaient donné pouvoir :**

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Jean-Marc Martin-Teissere à Cyril Juglaret
 Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Corinne Chabaud à Didier Réault
 Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône : Antoine De la Roche Aymon à Bernard Arsac

► **Étaient absents-excusés :**

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Jean-Marc Martin-Teisserre, Pascale Licari
 Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Corinne Chabaud, Patricia Saez
 Commune d'Arles : Emmanuel Lescot
 Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône : Jacques Mailhan
 Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Philippe Nembj
 Métropole Aix-Marseille-Provence : Yves Vidal
 Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bruno Blohorn, Antoine De la Roche Aymon

► **Le Conseil de Parc était représenté par 10 membres**

► **Autres personnes présentes :**

Jacques Blondel, Co-président du Conseil scientifique du PNRC
 Parc régional de Camargue : Régis Visiedo Directeur général des services, Laure Bou, Pascale Durif-Varambon, Estelle Rouquette Directrices-adjointes, Andréa Zergaoui, Muriel Cervilla, Sophie Charitos

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
29	21	21

Nombre de voix	
En exercice	Votants
76	52

Date de convocation 16/11/2020 RC-2020/308
--

Comité syndical du 1^{er} décembre 2020 – Délibération n° 12

Mission architecture, urbanisme, paysage : modification de la quotité du poste correspondant, ouverture du recrutement au cadre des Ingénieurs



Par délibération en date du 10 mai 2017 le Comité syndical a autorisé la création d'un emploi permanent de « chargé de mission Architecture, urbanisme, paysage ».

Suite au départ de l'attachée territoriale titulaire de ce poste, le Comité syndical a décidé, par délibération du 3 décembre 2019, de réduire à 80 % la quotité de travail affectée à cet emploi. Il a alors été prévu de ne recruter qu'à compter du second semestre 2020.

La crise sanitaire et la situation de confinement ont ensuite conduit à surseoir encore une fois à ce recrutement, lequel correspond toutefois à un emploi déployé dans le cadre des missions visées à la Charte du Parc.

Il vous est aujourd'hui proposé de modifier le profil de poste concerné aux fins d'y adjoindre des compétences et activités à caractère technique nécessaires au bon fonctionnement de notre structure : suivi opérationnel de nos opérations de travaux et examen des documents associés (contrats, ordres de services, Décomptes globaux définitifs ...) en lien avec le service comptable et le chargé de gestion Marchés publics, établissement du Document Unique d'Evaluation des Risques pour nos différents sites, animation du réseau des agents de prévention, mise en œuvre des actions correctives, notamment.

Compte tenu de l'élargissement des missions envisagé il conviendrait :

- D'une part de prévoir une quotité travail fixée un ETP ;
- D'autre part d'ouvrir le recrutement correspondant aux attachés territoriaux de la filière administrative mais aussi aux ingénieurs de la filière technique, ce pour permettre aux services du Parc de recevoir un maximum de candidatures adaptées au profil recherché, profile qui présente aujourd'hui des compétences aussi bien administratives que techniques.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-3, 5° de la loi du 26 janvier 1984 (*pour les emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public*).

Le contrat sera alors conclu pour une durée déterminée d'une durée maximale de trois ans. Il pourra être prolongé, par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans.

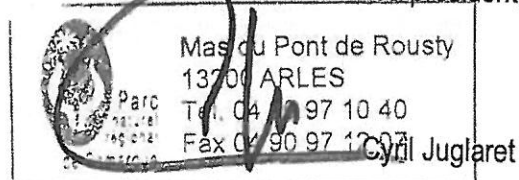
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'Assemblée autorise le Président :

- A porter à 100 % la quotité de travail affectée au poste de Chargé de mission Architecture, urbanisme et paysage ;
- A ouvrir le recrutement correspondant aux cadres d'emploi des attachés et des ingénieurs territoriaux.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

Pour le Président, empêché,
Le 1^{er} Vice-président,

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en préfecture le **15 DEC. 2020**
Et de l'affichage le **15 DEC. 2020**



Comité syndical du 1^{er} décembre 2020 – Délibération n° 13

Composition du Comité syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue tel qu'issue des élections municipales des 15 mars et 28 juin 2020



L'an deux mille vingt, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le 1^{er} décembre à 9h30 sous la présidence de M. Roland CHASSAIN, Président du Parc naturel régional de Camargue.

► **Étaient présents :**

- **Représentants du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur :** Cyril Juglaret
- **Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône :** Didier Réault
- **Représentants des Communes :**
 Commune d'Arles : Catherine Balguerrie-Raulet, Eva Cardini, Chloé Mourisard
 Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez, Jérôme Bernard, Jean-Paul Gay, Nieves Castejon
 Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Roland Chassain, Marie-Christine Contreras, Patrick Pac
- **Représentants des établissements publics :**
 Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré
 Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bertrand Mazel
 Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Henri Rivas
 Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Pierre Raviol
 Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac

► **Avaient donné pouvoir :**

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Jean-Marc Martin-Teissere à Cyril Juglaret
 Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Corinne Chabaud à Didier Réault
 Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône : Antoine De la Roche Aymon à Bernard Arsac

► **Étaient absents-excusés :**

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Jean-Marc Martin-Teisserre, Pascale Licari
 Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Corinne Chabaud, Patricia Saez
 Commune d'Arles : Emmanuel Lescot
 Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône : Jacques Mailhan
 Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Philippe Nembri
 Métropole Aix-Marseille-Provence : Yves Vidal
 Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bruno Blohorn, Antoine De la Roche Aymon

► **Le Conseil de Parc était représenté par 10 membres**

► **Autres personnes présentes :**

Jacques Blondel, Co-président du Conseil scientifique du PNRC
 Parc régional de Camargue : Régis Visiedo Directeur général des services, Laure Bou, Pascale Durif-Varambon, Estelle Rouquette Directrices-adjointes, Andréa Zergaoui, Muriel Cervilla, Sophie Charitos

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
29	21	21

Nombre de voix	
En exercice	Votants
76	52

Date de convocation 16/11/2020 RC-2020/308
--



Comité syndical du 1^{er} décembre 2020 – Délibération n° 13

Composition du Comité syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue tel qu'issue des élections municipales des 15 mars et 28 juin 2020



Pour mémoire, suite aux élections municipales des 15 mars et 28 juin 2020 et au renouvellement des conseillers municipaux et intercommunaux, le Comité syndical a modifié une première fois sa composition par délibération du 31 juillet 2020. Puis, suite aux désignations intervenues pour ce qui concerne la Ville d'Arles, la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette et la délégation des Bouches du Rhône de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, le Comité syndical a modifié une deuxième fois sa composition, par délibération du 22 octobre 2020.

Par courrier du 19 novembre 2020, reçu au Parc naturel régional de Camargue le 30 novembre, les services de la Région ont informé ce dernier de la désignation, par délibération du Conseil régional en date du 9 octobre 2020, de Madame Jacqueline BOUYAC en qualité de représentante **suppléante**, en remplacement de Madame Mireille BENEDETTI.

Or, dans sa délibération du 15 janvier 2016 portant désignation de ses représentants à notre Comité syndical, le Conseil régional avait désigné Madame BENEDETTI en qualité de **titulaire**.

Aussi, avant de pouvoir valablement délibérer, le Parc régional de Camargue devra saisir les services de la Région de cette difficulté, aux fins d'identifier la solution à mettre en œuvre pour régler ce problème.

Enfin, par délibérations du 31 juillet et 19 novembre 2020 la Métropole Aix-Marseille-Provence a désigné Monsieur Jean HETSCH en qualité de représentant titulaire, et Monsieur Yves VIDAL en qualité de représentant suppléant, au sein des instances de notre syndicat mixte. Il y a donc lieu, pour notre Comité syndical de prendre la délibération correspondante.

Vu les articles L 52.11-8 et L 57.21-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du Parc naturel régional de Camargue et notamment leur article 6,

Vu le règlement intérieur du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue notamment son chapitre II,

Considérant qu'il convient de prendre en compte les délibérations des 31 juillet et 19 novembre 2020 de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

La composition du Comité syndical est complétée comme suit :

► **Métropole Aix-Marseille Provence**

Titulaire

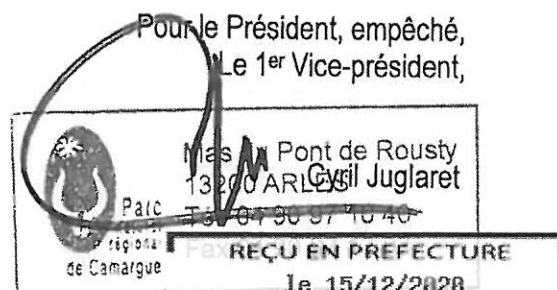
- Monsieur Jean HETSCH

Suppléant :

- Monsieur Yves VIDAL

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

Certifié exécutoire compte tenu de
la transmission en préfecture le **15 DEC. 2020**
Et de l'affichage le **15 DEC. 2020**



Comité syndical du 1^{er} décembre 2020 – Délibération n° 14

Constitution des commissions organiques et modifications apportées au Règlement intérieur



L'an deux mille vingt, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le 1^{er} décembre à 9h30 sous la présidence de M. Roland CHASSAIN, Président du Parc naturel régional de Camargue.

► **Étaient présents :**

- **Représentants du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur :** Cyril Juglaret
- **Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône :** Didier Réault
- **Représentants des Communes :**
Commune d'Arles : Catherine Balguerie-Raulet, Eva Cardini, Chloé Mourisard
Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez, Jérôme Bernard, Jean-Paul Gay, Nieves Castejon
Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Roland Chassain, Marie-Christine Contreras, Patrick Pac
- **Représentants des établissements publics :**
Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré
Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bertrand Mazel
Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Henri Rivas
Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Pierre Raviol
Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac

► **Avaient donné pouvoir :**

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Jean-Marc Martin-Teissere à Cyril Juglaret
Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Corinne Chabaud à Didier Réault
Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône : Antoine De la Roche Aymon à Bernard Arsac

► **Étaient absents-excusés :**

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Jean-Marc Martin-Teisserre, Pascale Licari
Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Corinne Chabaud, Patricia Saez
Commune d'Arles : Emmanuel Lescot
Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône : Jacques Mailhan
Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Philippe Nembri
Métropole Aix-Marseille-Provence : Yves Vidal
Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bruno Blohorn, Antoine De la Roche Aymon

► **Le Conseil de Parc était représenté par 10 membres**

► **Autres personnes présentes :**

Jacques Blondel, Co-président du Conseil scientifique du PNRC
Parc régional de Camargue : Régis Visiedo Directeur général des services, Laure Bou, Pascale Durif-Varambon, Estelle Rouquette Directrices-adjointes, Andréa Zergaoui, Muriel Cervilla, Sophie Charitos

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
29	21	21

Nombre de voix	
En exercice	Votants
76	52

Date de convocation 16/11/2020 RC-2020/308
--

Comité syndical du 1^{er} décembre 2020 – Délibération n° 14

Constitution des commissions organiques et modifications apportées au Règlement intérieur



Lors de notre Comité syndical du 22 octobre 2020 il a été envisagé de réduire le nombre de nos commissions organiques et d'opérer les modifications correspondantes à notre règlement intérieur.

Par ailleurs, sur proposition de Monsieur Jérôme Bernard, membre titulaire représentant de la Commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône, il a été prévu d'adjoindre à la nouvelle Commission 4 « **Tourisme durable et loisirs de pleine nature** » la thématique « **Activités économiques et accès aux services** »

Enfin, en préalable à notre réunion de ce jour chacune et chacun des membres de notre Comité syndical a été destinataire d'un courrier le sollicitant aux fins de présenter sa candidature aux commissions de son choix, en qualité de membre ou de Président.

- **En premier lieu Il convient aujourd'hui de se prononcer sur la constitution des six commissions organiques suivantes, en lieu et place des 9 précédentes et d'apporter la modification correspondante à notre règlement intérieur.**

Commission 1 « Administration générale, finances et communication »

- Budget – Gestion financière
- Administration du Syndicat mixte
- Communication institutionnelle
- Conseil de Parc (adhésion, fonctionnement)

Commission 2 « Gestion de l'eau et milieux aquatiques, protection de la nature, études et recherches scientifiques, pêche et chasse »

- Contrat de delta, Charte de l'eau, Plan Rhône
- Aménagement et gestion du littoral et de la mer (Réserve marine, Natura 2000 en mer)
- Gestion des zones humides
- Pêche en étang et en mer et productions halieutiques
- Activités de chasse et suivi des espèces concernées
- Expertise sur les études et recherches du Parc
- Gestion des ressources naturelles du Parc
- Outils de protection
- Charte forestière
- Gestion des terrains du Conservatoire de l'espace littoral
- Natura 2000
- Démoustication
- Questions scientifiques

Commission 3 « Activités agricoles, développement et promotion de l'élevage »

- Agriculture, environnement et diversification des exploitations
- Promotion et soutien économique à la filière agricole
- Animation et coordination des associations d'élevage
- Développement des signes de qualité (AOC, IGP, Bio)
- Valorisation économique environnementale et culturelle de l'élevage et de l'agriculture camarguaise
- Réalisation d'outils de promotion (stands, courses, manifestations...)

Commission 4 « Activités économique et accès aux services, tourisme durable et loisirs de pleine nature »

- Mise en œuvre des actions du Schéma du tourisme durable du Parc
- Suivi de la Charte Européenne du Tourisme Durable (CETD)
- Développement d'une offre d'activités et d'hébergement de qualité (marque « Accueil du Parc », management environnemental, accessibilité...)
- Structuration et organisation des filières (agrotourisme, loisirs de pleine nature, randonnée...)
- Valorisation des richesses patrimoniales du territoire (sorties à thèmes, signalisation...)
- Suivi de l'activité touristique sur le territoire (enquêtes, outils d'observation...)
- Développement et valorisation du commerce et de l'artisanat
- Maintien et diversification des activités de service
- Mobilité et déplacement
- Valorisation des circuits courts de commercialisation
- Coordination générale pour l'attribution et le suivi de la marque « Parc naturel régional »

Commission 5 « Culture et animation du territoire, sensibilisation et éducation au territoire »

- Programmation culturelle annuelle du Parc et développement des partenariats
- Mise en œuvre du projet scientifique et culturel du Musée (conservation et valorisation des collections, expositions temporaires, publications et rénovation du musée et de sa muséographie)
- Accompagnement des opérateurs culturels de Camargue dans leur développement
- Aménagement culturel du territoire
- Accompagnement des opérateurs d'éducation au territoire en Camargue dans leur développement
- Mise en place de programmes éducatifs annuels (scolaires, habitants, socioprofessionnels...)
- Création d'outils et dispositifs pédagogiques
- Actions de sensibilisation et de valorisation du patrimoine naturel et culturel

Commission 6 « Architecture, urbanisme et paysage »

- Suivi des projets d'aménagement et des documents d'urbanisme
- Valorisation du patrimoine bâti et de l'architecture traditionnelle
- Protection et développement des paysages de Camargue
- Maîtrise de l'énergie et soutien aux énergies renouvelables
- Réduction et gestion des déchets



➤ En second lieu, au vu des candidatures déjà enregistrées ou exprimées ce jour il y a lieu de fixer comme suit la composition des six commissions organiques :

Commissions	Président	Titulaire	Suppléant	Organisme
1. Administration générale, finances et communication	PAC Patrick	BERNARD Jérôme		Mairie Stes Maries de la Mer Mairie Port St Louis du Rhône
2. Gestion de l'eau et milieux aquatiques, protection de la nature, études et recherches scientifiques, pêche et chasse	RAVIOL Pierre	CONTRERAS Marie-Christine MAZEL Bertrand ARSAC Bernard MAILHAN Jacques BALGUERIE-RAULET Catherine PAC Patrick AILLET Christelle		ACCM Mairie Stes Maries de la Mer Chambre d'agriculture ASA Chambre d'agriculture Mairie Arles Mairie Stes Maries de la Mer Mairie Stes Maries de la Mer
3. Activités agricoles, développement et promotion de l'élevage	ARSAC Bernard	FELINE Sylvie CONTRERAS Marie-Christine FORT-GUINTOLI Carole MAZEL Bertrand MAILHAN Jacques		ASA Mairie Stes Maries de la Mer Mairie Stes Maries de la Mer Mairie Arles Chambre d'agriculture Chambre d'agriculture
4. Activités économique et accès aux services, tourisme durable et loisir de pleine nature	HONORE Didier	FELINE Sylvie CONTRERAS Marie-Christine CASTEJON Nieves RIVAS Henri CARDINI Eva MOURISARD Chloé	BERNARD Jérôme BLANCHET Patricia	CCI Mairie Stes Maries de la Mer Mairie Stes Maries de la Mer Mairie Port St Louis du Rhône Chambre des métiers Mairie Arles Mairie Arles
5. Culture et animation du territoire, sensibilisation et éducation au territoire	JUGLARET Cyril	FELINE Sylvie GAY Jean-Paul ROSSO Marie-Hélène ARSAC Bernard CARDINI Eva MOURISARD Chloé RIVAS Henri AILLET Christelle	GARCIA Marie-Hélène	Conseil régional PACA Mairies Stes Maries de la Mer Mairie Port St Louis du Rhône Mairie Port St Louis du Rhône Chambre d'Agriculture Mairie Arles Mairie Arles Chambre des métiers Mairie Stes Maries de la Mer
6. Architecture, urbanisme et paysage	BALGUERIE-RAULET Catherine	FELINE Sylvie CONTRERAS Marie-Christine BERNARD Jérôme	ROSSO Marie-Hélène	Mairie Arles Mairie Stes Maries de la Mer Mairie Stes Maries de la Mer Mairie Port St Louis du Rhône

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

Pour le Président, empêché,
Le 1^{er} Vice-président,
Cyril Juglaret

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en préfecture le **15 DEC. 2020**
Et de l'affichage le **15 DEC. 2020**



Comité syndical du 1^{er} décembre 2020
Délibération n°14
Page 4 sur 4

REÇU EN PREFECTURE

Le 15/12/2020

Application agréée E-legalite.com



Comité syndical du 1^{er} décembre 2020 – Délibération n° 15

Constitution du Bureau syndical



L'an deux mille vingt, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le 1^{er} décembre à 9h30 sous la présidence de M. Roland CHASSAIN, Président du Parc naturel régional de Camargue.

► **Étaient présents :**

- **Représentants du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur :** Cyril Juglaret
- **Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône :** Didier Réault
- **Représentants des Communes :**
 - Commune d'Arles : Catherine Balguerrie-Raulet, Eva Cardini, Chloé Mourisard
 - Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez, Jérôme Bernard, Jean-Paul Gay, Nieves Castejon
 - Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Roland Chassain, Marie-Christine Contreras, Patrick Pac
- **Représentants des établissements publics :**
 - Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré
 - Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bertrand Mazel
 - Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Henri Rivas
 - Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Pierre Raviol
 - Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac

► **Avaient donné pouvoir :**

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Jean-Marc Martin-Teissere à Cyril Juglaret
 Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Corinne Chabaud à Didier Réault
 Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône : Antoine De la Roche Aymon à Bernard Arsac

► **Étaient absents-excusés :**

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Jean-Marc Martin-Teisserre, Pascale Licari
 Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Corinne Chabaud, Patricia Saez
 Commune d'Arles : Emmanuel Lescot
 Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône : Jacques Mailhan
 Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Philippe Nembri
 Métropole Aix-Marseille-Provence : Yves Vidal
 Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bruno Blohorn, Antoine De la Roche Aymon

► **Le Conseil de Parc était représenté par 10 membres**

► **Autres personnes présentes :**

Jacques Blondel, Co-président du Conseil scientifique du PNRC
 Parc régional de Camargue : Régis Visiedo Directeur général des services, Laure Bou, Pascale Durif-Varambon, Estelle Rouquette Directrices-adjointes, Andréa Zergaoui, Muriel Cervilla, Sophie Charitos

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
29	21	21

Nombre de voix	
En exercice	Votants
76	52

Date de convocation 16/11/2020 RC-2020/308
--

Comité syndical du 1^{er} décembre 2020 – Délibération n° 15

Constitution du Bureau syndical



Conformément aux dispositions prévues à l'article 7 de nos statuts il convient d'élire les 16 membres du bureau, soit :

Région : 2 titulaires et deux suppléants

Titulaires

- Jean-Marc MARTIN-TEISSERRE
- Cyril JUGLARET

Suppléants

- Pascale LICARI
- *En attente de désignation*

Département : 2 titulaires et deux suppléants

Titulaires

- Corinne CHABAUD
- Olivier REAULT

Suppléants

- Marie-Pierre CALLET
- Henri PONS

Arles : 2 titulaires et deux suppléants

Titulaires

- Catherine BALGUERIE-RAULET
- Emmanuel LESCOT

Suppléants

- Eva CARDINI
- Chloé MOURISARD

Les Saintes-Maries-de-la-Mer : 2 titulaires et deux suppléants

Désignés par la délibération de la ville des Saintes-Maries-de-la-Mer du 10 juillet 2020

Titulaires :

- Roland CHASSAIN
- Marie-Christine CONTRERAS

Suppléants

- Patrick PAC
- Françoise FAVIER

Port-Saint-Louis-du-Rhône : 2 titulaires et deux suppléants

Désignés par la ville de Port-Saint-Louis-du-Rhône par délibération du 20 juin 2020

Titulaires

- Martial ALVAREZ
- Jean-Paul GAY

Suppléants

- Nieves CASTEJON
- Jérôme BERNARD

Communauté d'agglomération ACCM : 1 titulaire et un suppléant

Titulaire

- Pierre RAVIOL

Suppléant

- Lucien LIMOUSIN

Métropole : 1 titulaire et un suppléant

Titulaire

- Jean HETSCH

Suppléant

- Yves VIDAL

CCI : 1 titulaire et un suppléant

Titulaire

- Didier HONORE

Suppléant

- Fabien DUGAS

Chambre d'Agriculture : 1 titulaire et un suppléant

Titulaire

- Bertrand MAZEL

Suppléant

- Jacques MAILHAN

Chambre des métiers : 1 titulaire et un suppléant

Titulaire

- Henri RIVAS

Suppléant

- Patricia BLANCHET

ASA : 1 titulaire et un suppléant

Titulaire

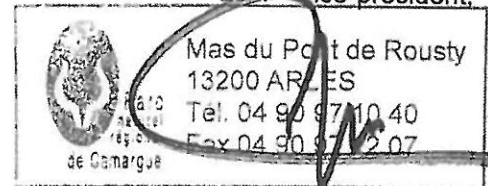
- Bernard ARSAC

Suppléant

- Antoine DE LA ROCHE AYMON

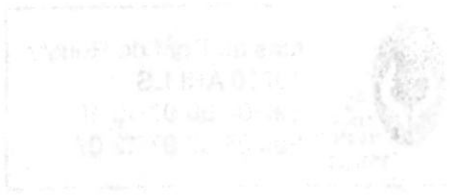
Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

Pour le Président, empêché,
Le 1^{er} Vice-président,



Cyril Juglaret

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en préfecture le 15 DEC 2020
Et de l'affichage le 15 DEC. 2020



17 DEC 2020

Comité syndical du 1^{er} décembre 2020 – Délibération n° 16

Constitution des commissions structurelles



L'an deux mille vingt, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le 1^{er} décembre à 9h30 sous la présidence de M. Roland CHASSAIN, Président du Parc naturel régional de Camargue.

► **Étaient présents :**

- **Représentants du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur :** Cyril Juglaret
- **Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône :** Didier Réault
- **Représentants des Communes :**
 - Commune d'Arles : Catherine Balguerie-Raulet, Eva Cardini, Chloé Mourisard
 - Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez, Jérôme Bernard, Jean-Paul Gay, Nieves Castejon
 - Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Roland Chassain, Marie-Christine Contreras, Patrick Pac
- **Représentants des établissements publics :**
 - Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré
 - Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bertrand Mazel
 - Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Henri Rivas
 - Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Pierre Raviol
 - Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac

► **Avaient donné pouvoir :**

- Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Jean-Marc Martin-Teissere à Cyril Juglaret
- Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Corinne Chabaud à Didier Réault
- Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône : Antoine De la Roche Aymon à Bernard Arsac

► **Étaient absents-excuses :**

- Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Jean-Marc Martin-Teisserre, Pascale Licari
- Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Corinne Chabaud, Patricia Saez
- Commune d'Arles : Emmanuel Lescot
- Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône : Jacques Mailhan
- Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Philippe Nembri
- Métropole Aix-Marseille-Provence : Yves Vidal
- Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bruno Blohorn, Antoine De la Roche Aymon

► **Le Conseil de Parc était représenté par 10 membres**

► **Autres personnes présentes :**

- Jacques Blondel, Co-président du Conseil scientifique du PNRC
- Parc régional de Camargue : Régis Visiedo Directeur général des services, Laure Bou, Pascale Durif-Varambon, Estelle Rouquette Directrices-adjointes, Andréa Zergaoui, Muriel Cervilla, Sophie Charitos

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
29	21	21

Nombre de voix	
En exercice	Votants
76	52

Date de convocation 16/11/2020 RC-2020/308
--

Comité syndical du 1^{er} décembre 2020 – Délibération n° 16

Constitution des commissions structurelles



Aux termes des statuts et du règlement intérieur actuels du Syndicat mixte de gestion du Parc, l'établissement public est doté pour sa gouvernance de 3 commissions structurelles. Lors du dernier comité syndical du 22 octobre celles-ci avaient pu être partiellement constituées.

Il est proposé à l'Assemblée délibérante de compléter comme suit la composition des commissions structurelles :

Intitulés	Président	Titulaires proposés	Suppléants proposés
« Appel d'offres et de la commande publique »	Roland Chassain	Bernard Arsac (chambre d'agriculture) Jérôme Bernard (Port-Saint-Louis-du-Rhône) Catherine Balguerie-Raulet (Arles) Patrick Pac (Saintes-Maries-de-la-Mer) <i>En attente de désignation</i>	Marie-Christine Contreras (Saintes-Maries-de-la-Mer) Henri Rivas (Chambre des métiers et de l'artisanat) Cyril Juglaret (Région) Bertrand Mazel (Chambre d'agriculture) <i>En attente de désignation</i>
« Ressources humaines »	Roland Chassain	Jérôme Bernard (Port-Saint-Louis-du-Rhône) Didier Honoré (Cci) Christelle Aillet (Saintes-Maries-de-la-Mer) Eva Cardini (Arles) <i>En attente de désignation</i>	Chloé Mourisard (Arles) Marie-Christine Contreras (Saintes-Maries-de-la-Mer) Joan Bergeneau (Port-saint-Louis-du-Rhône) Henri Rivas (Chambre des métiers et de l'artisanat) <i>En attente de désignation</i>
« Suivi évaluation de la charte »	Roland Chassain	Co-Présidents des commissions organiques désignés ce 1 ^{er} décembre : Patrick Pac (Mairie Stes Maries de la Mer) Pierre Raviol (ACCM) Bernard Arsac (ASA) Didier HONORE (Cci) Cyril Juglaret (Région) Catherine Balguerie-Raulet (Arles)	<i>En attente de désignation</i>

A ce jour il demeure nécessaire de désigner :

Un titulaire supplémentaire et un suppléant pour la Commission « Appel d'offres et commande publique » ;

Un titulaire supplémentaire et un suppléant pour la Commission « Ressources humaines » ;

Les membres de la Commission « Suivi évaluation de la charte ».

(Pour mémoire les Présidents et co-présidents des commissions organiques, conformément aux dispositions prévues au chapitre IV du règlement intérieur, participent également à cette commission.)

L'Assemblée délibérante, à l'unanimité et dans l'attente des désignations supplémentaires à intervenir pour finaliser la constitution des trois commissions structurelles :

- valide la composition partielle telle que présentée ci-dessus.



Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

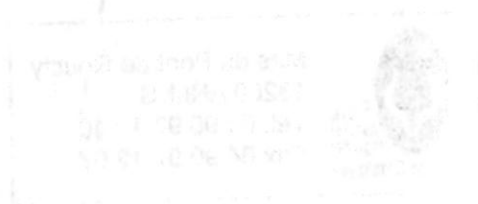
Pour le Président, empêché,
Le 1er Vice-président,
Mas du Pont de Rousty
13200 ARLES
TEL 04 90 97 10 00
Fax 04 90 97 12 07
Cyril Juglaret

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en préfecture le **15 DEC. 2020**
Et de l'affichage le **15 DEC. 2020**



Comité syndical du 1^{er} décembre 2020
Délibération n°15
Page 3 sur 3

REÇU EN PREFECTURE
Le 15/12/2020
Application agréée E-legalite.com
99_DE-010-2513 02295-20201201-016_1DEC202



12 DEC. 2020
12 DEC. 2020

REPUBLIQUE FRANÇAISE

- SYNDICAT MIXTE DU PNR CAMARGUE (1)
AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 25130229500018

POSTE COMPTABLE : CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

M. 14

Budget supplémentaire (3)
Voté par nature

BUDGET : SYNDICAT MIXTE PNR CAMARGUE (4)

ANNEE 2020

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	17
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	18
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	19
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	21

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	22
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	Sans Objet
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	Sans Objet
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	23
D2 - Arrêté et signatures	24

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	SYNDICAT MIXTE DU PNR CAMARGUE SYNDICAT MIXTE PNR CAMARGUE	BS 2020
-------------------	---	--------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
		0	

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de dette/population		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les programmes d'équipement.
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement) ;
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1 ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	144 880,82	198 898,20

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 54 017,38	(si excédent) 0,00

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	198 898,20	198 898,20
--	-------------------	-------------------

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	364 734,83	-53 601,00

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 418 335,83

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	364 734,83	364 734,83
---	-------------------	-------------------

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	563 633,03	563 633,03
----------------------------	-------------------	-------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	762 443,00	0,00	164 787,20	164 787,20	927 230,20
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 215 746,00	0,00	-55 735,12	-55 735,12	2 160 010,88
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	27 018,67	0,00	22 020,74	22 020,74	49 039,41
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		3 005 207,67	0,00	131 072,82	131 072,82	3 136 280,49
66	Charges financières	10 000,00	0,00	8 673,00	8 673,00	18 673,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	5 135,00	5 135,00	5 135,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		3 015 207,67	0,00	144 880,82	144 880,82	3 160 088,49
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	144 799,06		0,00	0,00	144 799,06
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		144 799,06		0,00	0,00	144 799,06
TOTAL		3 160 006,73	0,00	144 880,82	144 880,82	3 304 887,55

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	54 017,38
---	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 358 904,93
--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	32 200,00	0,00	19 000,00	19 000,00	51 200,00
70	Produits services, domaine et ventes div	173 589,70	0,00	17 640,00	17 640,00	191 229,70
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	2 903 088,46	0,00	134 459,00	134 459,00	3 037 547,46
75	Autres produits de gestion courante	44 050,00	0,00	5 902,00	5 902,00	49 952,00
Total des recettes de gestion courante		3 152 928,16	0,00	177 001,00	177 001,00	3 329 929,16
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	2 564,00	2 564,00	2 564,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		3 152 928,16	0,00	179 565,00	179 565,00	3 332 493,16
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	7 078,57		19 333,20	19 333,20	26 411,77
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		7 078,57		19 333,20	19 333,20	26 411,77
TOTAL		3 160 006,73	0,00	198 898,20	198 898,20	3 358 904,93

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 358 904,93
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	118 387,29
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.
(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.
(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	9 876,00	0,00	46 818,00	46 818,00	56 694,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	87 950,00	0,00	62 742,00	62 742,00	150 692,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	69 854,21	0,00	208 126,63	208 126,63	277 980,84
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	167 680,21	0,00	317 686,63	317 686,63	485 366,84
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	23 000,00	0,00	27 715,00	27 715,00	50 715,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	23 000,00	0,00	27 715,00	27 715,00	50 715,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers(8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	190 680,21	0,00	345 401,63	345 401,63	536 081,84
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	7 078,57		19 333,20	19 333,20	26 411,77
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	7 078,57		19 333,20	19 333,20	26 411,77
	TOTAL	197 758,78	0,00	364 734,83	364 734,83	562 493,61

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	562 493,61
---	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	100 614,08	0,00	-53 601,00	-53 601,00	47 013,08
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	100 614,08	0,00	-53 601,00	-53 601,00	47 013,08
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	100 614,08	0,00	-53 601,00	-53 601,00	47 013,08
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	144 799,06		0,00	0,00	144 799,06

SYNDICAT MIXTE DU PNR CAMARGUE - SYNDICAT MIXTE PNR CAMARGUE - BS - 2020

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		144 799,06		0,00	0,00	144 799,06
TOTAL		245 413,14	0.00	-53 601.00	-53 601.00	191 812,14

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	418 335,83
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	610 147,97
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	118 387,29
--	-------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 - RF 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 - DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	164 787,20		164 787,20
012	Charges de personnel, frais assimilés	-55 735,12		-55 735,12
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	22 020,74		22 020,74
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	8 673,00	0,00	8 673,00
67	Charges exceptionnelles	5 135,00	0,00	5 135,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		144 880,82	0,00	144 880,82

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	54 017,38
---	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	198 898,20
--	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	19 333,20	19 333,20
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	27 715,00	0,00	27 715,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	46 818,00	0,00	46 818,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	62 742,00	0,00	62 742,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	208 126,63	0,00	208 126,63
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		345 401,63	19 333,20	364 734,83

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	364 734,83
---	-------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	19 000,00		19 000,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	17 640,00		17 640,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	134 459,00		134 459,00
75	Autres produits de gestion courante	5 902,00	0,00	5 902,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	2 564,00	19 333,20	21 897,20
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		179 565,00	19 333,20	198 898,20

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	198 898,20
--	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	-53 601,00	0,00	-53 601,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		-53 601,00	0,00	-53 601,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	418 335,83
--	-------------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
-----------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	364 734,83
---	-------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	762 443,00	164 787,20	164 787,20
60225	Livres, disques, cassettes (médiathèque)	16 600,00	0,00	0,00
60228	Autres fournitures consommables	15 536,00	0,00	0,00
6037	Var. stocks marchandises, terr.nus	21 000,00	0,00	0,00
6042	Achats prestat ^o services (hors terrains)	300,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	3 500,00	638,00	638,00
60612	Energie - Electricité	20 000,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	20 000,00	0,00	0,00
60622	Carburants	19 000,00	3 400,00	3 400,00
60623	Alimentation	3 200,00	170,00	170,00
60628	Autres fournitures non stockées	4 160,00	500,00	500,00
60631	Fournitures d'entretien	3 700,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	8 340,00	10 223,20	10 223,20
60636	Vêtements de travail	1 400,00	1 422,00	1 422,00
6064	Fournitures administratives	4 600,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	12 200,00	11 000,00	11 000,00
6135	Locations mobilières	23 139,00	8 993,00	8 993,00
61551	Entretien matériel roulant	13 000,00	787,00	787,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	9 000,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	19 500,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	23 100,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	100 193,00	76 872,00	76 872,00
6182	Documentation générale et technique	1 500,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	5 410,00	0,00	0,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	1 500,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	114 722,00	26 320,00	26 320,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	800,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	1 000,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	500,00	0,00	0,00
6228	Divers	9 500,00	1 270,00	1 270,00
6231	Annonces et insertions	4 000,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	11 500,00	4 276,00	4 276,00
6236	Catalogues et imprimés	18 163,00	14 800,00	14 800,00
6238	Divers	1 000,00	0,00	0,00
6241	Transports de biens	680,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	11 400,00	4 000,00	4 000,00
6251	Voyages et déplacements	8 550,00	50,00	50,00
6256	Missions	13 550,00	50,00	50,00
6257	Réceptions	0,00	221,00	221,00
6261	Frais d'affranchissement	13 000,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	17 000,00	215,00	215,00
627	Services bancaires et assimilés	3 000,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	41 100,00	-420,00	-420,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	106 000,00	0,00	0,00
6284	Redevances pour services rendus	1 000,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	34 600,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	500,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	1 000,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 215 746,00	-55 735,12	-55 735,12
6331	Versement de transport	10 928,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	6 826,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	32 153,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	4 308,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	685 894,00	0,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	23 761,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	193 969,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	588 808,00	-15 735,12	-15 735,12
64168	Autres emplois d'insertion	43 776,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	316 776,00	-20 000,00	-20 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	256 185,00	-20 000,00	-20 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	30 294,00	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	14 000,00	0,00	0,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	1 000,00	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	2 768,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	4 300,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	27 018,67	22 020,74	22 020,74
651	Redevances pour licences, logiciels, ...	800,00	0,00	0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
6542	Créances éteintes	9 168,67	0,00	0,00
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	5 500,00	5 988,00	5 988,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	11 500,00	16 032,74	16 032,74
65888	Autres	50,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		3 005 207,67	131 072,82	131 072,82
66	Charges financières (b)	10 000,00	8 673,00	8 673,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	10 000,00	8 673,00	8 673,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	5 135,00	5 135,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	5 135,00	5 135,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		3 015 207,67	144 880,82	144 880,82
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	144 799,06	0,00	0,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	144 799,06	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		144 799,06	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		144 799,06	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		3 160 006,73	144 880,82	144 880,82

+	
RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
+	
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	54 017,38
=	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	198 898,20

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	32 200,00	19 000,00	19 000,00
6037	Var. stocks marchandises, terr.nus	21 000,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	11 200,00	19 000,00	19 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	173 589,70	17 640,00	17 640,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	70 589,70	32 640,00	32 640,00
7062	Redevances services à caractère culturel	64 000,00	-15 000,00	-15 000,00
70688	Autres prestations de services	4 000,00	0,00	0,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	35 000,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	2 903 088,46	134 459,00	134 459,00
74718	Autres participations Etat	300 583,46	7 000,00	7 000,00
7472	Participat° Régions	1 001 905,00	58 409,00	58 409,00
7473	Participat° Départements	766 653,00	-25 000,00	-25 000,00
74748	Participat° Autres communes	300 257,00	-7 000,00	-7 000,00
74758	Participat° Autres groupements	159 481,00	0,00	0,00
7478	Participat° Autres organismes	302 209,00	68 753,00	68 753,00
7488	Autres attributions et participations	72 000,00	32 297,00	32 297,00
75	Autres produits de gestion courante	44 050,00	5 902,00	5 902,00
751	Redevances pour licences, logiciels, ...	44 000,00	5 902,00	5 902,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	50,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		3 152 928,16	177 001,00	177 001,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	2 564,00	2 564,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	764,00	764,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	1 800,00	1 800,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		3 152 928,16	179 565,00	179 565,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	7 078,57	19 333,20	19 333,20
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	7 078,57	19 333,20	19 333,20
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		7 078,57	19 333,20	19 333,20
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		3 160 006,73	198 898,20	198 898,20

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	198 898,20
--	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	9 876,00	46 818,00	46 818,00
2031	Frais d'études	326,00	8 524,00	8 524,00
2051	Concessions, droits similaires	9 550,00	38 294,00	38 294,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	87 950,00	62 742,00	62 742,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	2 000,00	0,00	0,00
2161	Oeuvres et objets d'art	0,00	26 000,00	26 000,00
2181	Installat° générales, agencements	0,00	7 500,00	7 500,00
2182	Matériel de transport	7 000,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	6 500,00	2 750,00	2 750,00
2184	Mobilier	9 500,00	1 683,00	1 683,00
2188	Autres immobilisations corporelles	62 950,00	24 809,00	24 809,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	69 854,21	208 126,63	208 126,63
2314	Constructions sur sol d'autrui	69 854,21	208 126,63	208 126,63
Total des dépenses d'équipement		167 680,21	317 686,63	317 686,63
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	23 000,00	27 715,00	27 715,00
1641	Emprunts en euros	23 000,00	27 715,00	27 715,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		23 000,00	27 715,00	27 715,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		190 680,21	345 401,63	345 401,63
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	7 078,57	19 333,20	19 333,20
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	7 078,57	19 333,20	19 333,20
13912	Sub. transf cpte résult. Régions	0,00	19 333,20	19 333,20
13918	Autres subventions d'équipement	7 078,57	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		7 078,57	19 333,20	19 333,20
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		197 758,78	364 734,83	364 734,83

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	364 734,83
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	100 614,08	-53 601,00	-53 601,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	35 591,44	3 032,00	3 032,00
1322	Subv. non transf. Régions	16 462,08	-36 962,00	-36 962,00
1327	Subv. non transf. Budget communautaire	48 560,56	10 000,00	10 000,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	-29 671,00	-29 671,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		100 614,08	-53 601,00	-53 601,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		100 614,08	-53 601,00	-53 601,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	144 799,06	0,00	0,00
28031	Frais d'études	25 231,10	0,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	14 729,20	0,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	1 401,97	0,00	0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	3 513,56	0,00	0,00
28145	Construct° sol autrui - Installat° gén.	19 715,01	0,00	0,00
28148	Construct° sol autrui - Autres construct	1 634,51	0,00	0,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	805,20	0,00	0,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	3 149,56	0,00	0,00
281752	Installations de voirie (m. à dispo)	375,00	0,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	748,08	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	16 218,39	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	12 489,21	0,00	0,00
28184	Mobilier	1 222,88	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	43 565,39	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		144 799,06	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		144 799,06	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		245 413,14	-53 601,00	-53 601,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	418 335,83
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	364 734,83
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, R1 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 500,00 €	15/12/2010

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	MATERIEL -OUTILLAGE-INFORMATIQUE	5	15/12/2012
L	MATERIEL AGRICOLE	10	15/12/2012
L	VEHICULES	5	15/12/2012
L	CONCESSION ET DROITS SIMILAIRES LOGICIELS	5	14/06/2013
L	ETUDES NON SUIVIES DE TRAVAUX	5	14/06/2013
L	INSTALLATIONS ELECTRIQUES ET TELEPHONIE	15	14/06/2013
L	PLANTATIONS	15	14/06/2013
L	BATIMENTS LEGERS	10	14/06/2013
L	MATERIEL NAUTIQUE	5	14/06/2013
L	INSTALLATIONS DE VOIRIES	20	14/06/2013
L	FRAIS D INSERTION	5	14/06/2013
L	IMMEUBLES PRODUCTIFS DE REVENUS	50	14/06/2013
L	INSTALLATIONS ET APPAREILS DE CHAUFFAGE	20	14/06/2013
L	MATERIEL MULTIMEDIA, SON, VIDEO	5	14/06/2013
L	RESEAU CABLE	10	14/06/2013
L	MOBILIER	10	14/06/2013
L	MATERIEL SCIENTIFIQUE	7	23/09/2014
L	MATERIEL OPTIQUE	4	23/09/2014
L	MATERIEL ESPACES NATURELS	4	23/09/2014
L	MATERIEL PRODUCTION ENERGIE	10	23/09/2014
L	PONTON	10	23/09/2014
L	STATION TRAITEMENT DE L EAU	12	23/09/2014
L	OBSERVATOIRE, CLOTURE TERRAIN	15	23/09/2014
L	MATERIEL ACCUEIL DU PUBLIC, EXPOSITION	15	23/09/2014

IV – ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00
TFPB	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00			0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 76

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 16/11/2020

Présenté par Monsieur le Président (1),

A , le 01/12/2020

Monsieur le Président,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session plénière

A Arles, le 01/12/2020

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par Monsieur le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 03/12/2020, et de la publication le 03/12/2020

A , le 01/12/2020

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : Comité syndical.